

# Rapport d'activité

## Direction de la santé et des affaires sociales

—  
2018



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et Secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>7</b>
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>10</b>
1.2.1	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)	10
1.2.2	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	10
1.2.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	10
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>10</b>
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>11</b>
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements	11
<b>2</b>	<b>Service de la santé publique (SSP)</b>	<b>12</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>12</b>
<b>2.2</b>	<b>Professions de la santé</b>	<b>13</b>
2.2.1	Autorisation de pratique	13
2.2.2	Autorisation d'exploitation	14
2.2.3	Surveillance des professions de la santé	14
<b>2.3</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>15</b>
2.3.1	Activités générales	15
2.3.2	Les hôpitaux en chiffres	15
2.3.3	Statistiques	16
<b>2.4</b>	<b>Hospitalisations hors canton</b>	<b>17</b>
<b>2.5</b>	<b>Planification hospitalière</b>	<b>18</b>
<b>2.6</b>	<b>Aide et soins à domicile</b>	<b>18</b>
<b>2.7</b>	<b>Soins palliatifs</b>	<b>19</b>
<b>2.8</b>	<b>Promotion de la santé et prévention</b>	<b>19</b>
2.8.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	19
2.8.2	Programmes cantonaux	20
2.8.3	Migration et santé	22
2.8.4	Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)	22
<b>2.9</b>	<b>Cybersanté</b>	<b>23</b>
<b>2.10</b>	<b>Activité de la pharmacienne cantonale</b>	<b>23</b>

---

2.10.1	Information et formation des partenaires	23
2.10.2	Préavis et contrôle	23
2.10.3	Contribution à divers projets	24
<b>2.11</b>	<b>Assurance-maladie</b>	<b>24</b>
<b>2.12</b>	<b>Assurance scolaire contre les accidents (ASA)</b>	<b>25</b>
<b>3</b>	<b>Service du médecin cantonal (SMC)</b>	<b>26</b>
<hr/>		
<b>3.1</b>	<b>Promotion de la santé et prévention, conseils et traitements</b>	<b>26</b>
3.1.1	Maladies transmissibles	26
3.1.2	Maladies non transmissibles	26
3.1.3	Santé sexuelle	28
3.1.4	Addictions	29
3.1.5	Médecine scolaire	31
<b>3.2</b>	<b>Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population</b>	<b>31</b>
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	32
3.2.2	Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur	32
<b>3.3</b>	<b>Surveillance et planification du système sanitaire</b>	<b>32</b>
3.3.1	Institutions de santé : résumé du nombre des prestations	32
3.3.2	Surveillance des professionnel-le-s de la santé	33
3.3.3	Préavis concernant les levées de secret professionnel	33
3.3.4	Hospitalisations hors canton	33
<b>3.4</b>	<b>Information et coordination</b>	<b>33</b>
3.4.1	Statistiques	33
3.4.2	Echanges et collaborations	33
<b>4</b>	<b>Service dentaire scolaire (SDS)</b>	<b>35</b>
<hr/>		
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>35</b>
4.1.1	Prophylaxie	35
4.1.2	Pédodontie	35
4.1.3	Orthodontie	35
4.1.4	Tâches de surveillance	35
<b>4.2</b>	<b>Statistiques</b>	<b>36</b>
<b>4.3</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>36</b>
<b>4.4</b>	<b>Législation</b>	<b>36</b>
<b>5</b>	<b>Service de la prévoyance sociale</b>	<b>37</b>
<hr/>		
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>37</b>
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	37
5.1.2	Secteur des EMS	38

---

<b>5.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>39</b>
5.2.1	Politique de la personne en situation de handicap	39
5.2.2	Politique des seniors	39
<b>5.3</b>	<b>Statistiques</b>	<b>40</b>
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	40
5.3.2	Secteur des EMS	42
<b>6</b>	<b>Service de l'action sociale (SASoc)</b>	<b>43</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>43</b>
6.1.1	Aide aux personnes dans le besoin	44
6.1.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	45
6.1.3	Aide aux victimes d'infractions	46
6.1.4	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	46
6.1.5	Action sociale générale	47
<b>6.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>48</b>
6.2.1	Aide aux personnes dans le besoin	48
6.2.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	49
6.2.3	Aide aux victimes d'infractions	50
6.2.4	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	50
6.2.5	Action sociale générale	51
<b>6.3</b>	<b>Statistiques</b>	<b>52</b>
6.3.1	Aide aux personnes dans le besoin	52
6.3.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	53
6.3.3	Aide aux victimes d'infractions	53
6.3.4	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	54
<b>7</b>	<b>Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)</b>	<b>55</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités générales du Service</b>	<b>55</b>
<b>7.2</b>	<b>Activités générales des secteurs d'intervention en protection de l'enfant</b>	<b>56</b>
7.2.1	Faits marquants pour l'Intake et les secteurs d'action sociale directe	56
7.2.2	Statistiques des interventions en protection de l'enfant	56
7.2.3	Gestion des curatelles de paternité et curatelles de représentation	57
<b>7.3</b>	<b>Activités générales relatives aux milieux d'accueil (SMA)</b>	<b>58</b>
7.3.1	Familles d'accueil (parents nourriciers)	59
7.3.2	Adoption	59
7.3.3	Milieux d'accueil familiaux de jour	59
7.3.4	Structures d'accueil familial de jour	60
<b>7.4</b>	<b>Activités du Centre de consultation LAVI</b>	<b>60</b>
7.4.1	Activités générales du Centre LAVI	60

---

7.4.2	Représentations et relations externes	61
7.4.3	Statistiques du Centre de consultation LAVI	61
<b>7.5</b>	<b>Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse</b>	<b>62</b>
7.5.1	Stratégie et Plan d'action cantonal « Je participe ! » et Guide de bonnes pratiques à l'intention des communes	62
7.5.2	Subvention enfance – jeunesse	62
7.5.3	Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse	63
7.5.4	Projets menés dans le cadre de la coordination interdirectionnelle	63
7.5.5	Soutien et participation aux projets menés dans les communes	63
7.5.6	Coordination nationale et romande	64
<b>8</b>	<b>Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)</b>	<b>64</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>64</b>
8.1.1	Activités courantes	64
8.1.2	Evénements particuliers	65
<b>8.2</b>	<b>Conférences suisses et latines et instances nationales</b>	<b>68</b>
<b>9</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>68</b>

---

---

# 1 Direction et Secrétariat général

---

Conseillère d'Etat-Directrice : Anne-Claude Demierre

Secrétaire général : Antoine Geinoz

## 1.1 Activités

### 1.1.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la DSAS et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

### 1.1.2 Evénements particuliers

#### 1.1.2.1 Planification sanitaire

Lors de son unique séance de l'année, la Commission de planification sanitaire a donné son préavis positif sur le Plan cantonal d'action alcool (PCAA), dont elle a apprécié la qualité et la précision. La Commission s'est d'autre part informée sur la situation de la planification hospitalière, qui s'établit désormais selon le système des groupes de prestations. Une coordination intercantonale se développe dans ce domaine. La nouvelle liste hospitalière du canton de Fribourg sera arrêtée en 2023 au plus tôt.

#### 1.1.2.2 Promotion de la santé et prévention

D'importantes étapes ont été franchies durant l'année dans plusieurs domaines de la promotion de la santé et de la prévention. C'est ainsi que le Plan cantonal action alcool a été mis en consultation, puis approuvé par le Conseil d'Etat. Il prévoit de nombreuses mesures, qui concernent en priorité les ivresses ponctuelles, la dépendance et la consommation chronique d'alcool. La mise en œuvre du 3<sup>e</sup> programme cantonal de prévention du tabagisme a démarré pour quatre ans. Un programme qui vise à réduire le nombre de fumeurs en particulier chez les jeunes. Quant au Programme cantonal de santé mentale, finalisé en automne, il apportera une large connaissance de toutes les prestations existantes et aidera les Fribourgeois et Fribourgeoises à considérer que la santé psychique se cultive et s'entretient au même titre que la santé physique. Enfin, le programme « Je mange bien, je bouge bien » est entré dans sa troisième phase en élargissant ses groupes-cibles aux seniors de plus de 65 ans.

#### 1.1.2.3 Cybersanté

Le projet « Cybersanté » a connu en 2018 une étape décisive avec l'adhésion du canton de Fribourg à l'association *cara*, communauté de référence groupant les cantons de Vaud, Genève, Valais et Jura. Les communautés de référence sont prévues par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP). Elles mettent un portail d'accès au dossier électronique du patient (DEP) à disposition des professionnels de la santé et des Fribourgeois-e-s. Si l'association *cara* se chargera des travaux techniques, les cantons membres resteront autonomes pour déterminer le contenu du DEP. L'adhésion de Fribourg et le crédit cadre nécessaire de 5,15 millions de francs ont été décidés à l'unanimité par le Grand Conseil le 12 septembre.

#### 1.1.2.4 Assistance pharmaceutique en EMS

La DSAS s'est fortement engagée, durant la première moitié de l'année, pour tenter de sauver le système fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS. En vigueur depuis 2003, une convention entre l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), les assureurs maladie et la Société des pharmaciens du canton de Fribourg permettait des achats de médicaments groupés et une facturation forfaitaire. Ce système avait le double mérite d'éviter le gaspillage de médicaments et d'être moins onéreux qu'une facturation individualisée : il permettait d'économiser entre 2 et 3 millions de francs par année.

En raison d'une modification de l'ordonnance fédérale sur la compensation des risques dans l'assurance maladie, les assureurs ont estimé qu'il n'était plus possible de maintenir le système forfaitaire fribourgeois, alors même que le canton de Fribourg avait proposé une solution compatible. Malgré le soutien actif des deux Conseillers aux Etats du canton, il n'a pas été possible d'infléchir les assureurs. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les EMS s'approvisionnent en médicaments de manière ordinaire. Des discussions se poursuivent cependant à Berne. Il n'est pas impossible, à terme, que Fribourg puisse retrouver son système, et d'autres cantons l'adopter.

#### 1.1.2.5 hôpital fribourgeois

Les difficultés ressenties par une partie des acteurs du HFR et par la DSAS quant au fonctionnement de l'établissement ont déclenché plusieurs démarches d'évaluation et de réforme. Le Conseil d'administration (CA) a commandé en 2017 déjà un audit sur la gouvernance de l'hôpital fribourgeois (CA + Direction), dont les résultats ont été connus au début de l'année 2018. De son côté, le Conseil d'Etat a commandé deux audits à l'Inspection des finances, le premier sur l'information financière et le second sur les pratiques de l'hôpital en matière de charges salariales.

L'audit sur la gouvernance, confié à un consultant externe, a mis en lumière des relations difficiles entre la Directrice générale et les autres membres du comité de direction ainsi que les médecins-chefs. Quant au CA, il a été jugé trop grand et trop largement composé de représentants du monde politique. L'expert a recommandé un redimensionnement du CA, dont le Conseiller d'Etat Directeur/la Conseillère d'Etat Directrice de la santé ne ferait plus partie pour cause de potentiel conflit d'intérêt, et la clarification de la stratégie du HFR. Il a en outre préconisé la mise en place d'un groupe de travail permanent HFR-DSAS permettant de s'entendre sur les données et chiffres à fournir et la manière de les produire.

Quant aux audits financiers, ils ont révélé de nombreux points insatisfaisants, notamment l'utilisation incomplète de la comptabilité analytique ou l'absence de plan d'investissement à long terme. En ce qui concerne le personnel administratif et technique, le HFR s'écartait dans certains cas de la pratique du Service du personnel et d'organisation dans la fixation du traitement.

Depuis le mois de juillet où les résultats des audits financiers ont été rendus, le HFR s'est activement engagé dans la mise en œuvre des nombreuses recommandations de l'Inspection des finances. La DSAS accompagne cette dernière dans le suivi des recommandations.

La Directrice générale Claudia Käch a quitté en février sa fonction, reprise d'abord par intérim puis définitivement au mois de juin par Marc Devaud. Un nouveau Directeur financier est aussi entré en fonction à la suite de la démission de la titulaire. Le Président du CA, Philippe Menoud, a quant à lui présenté sa démission pour la fin de l'année 2018.

Le Conseil d'Etat a rapidement donné suite aux recommandations de l'audit sur la gouvernance en soumettant au Grand Conseil un projet de loi modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics. Adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novembre, cette loi réduit à sept le nombre de membres du CA du HFR (comme du RFSM), dont un Conseiller d'Etat, qui ne sera plus le/la Directeur/trice de la santé. Compétences et expérience dans les domaines de la santé ou de la gestion seront une condition d'accès au CA. Les candidat-e-s seront proposés au Grand Conseil et au Conseil d'Etat par un Comité de sélection.

Fruits des nombreux efforts entrepris dans ce domaine, une baisse sensible de la durée moyenne de séjour a été enregistrée par le HFR : sur le site de Fribourg-Hôpital cantonal par exemple, cette moyenne est passée de 7,4 jours en 2017 à 6,3 jours. En matière de locaux et d'équipements, il convient de signaler l'inauguration de nouveaux locaux

---

spacieux et fonctionnels au Service des urgences du site de Fribourg, le début des travaux de construction du bâtiment d'études pour le master en médecine et l'acquisition de deux scanners *Revolution*.

#### 1.1.2.6 Réseau fribourgeois de santé mentale

Durant ce onzième exercice depuis sa création en 2008, le RFSM a continué à conjuguer meilleurs pratiques cliniques et économicité : une approche qui favorise le lieu de vie du patient ou de la patiente et qui utilise au mieux ses propres ressources pour faciliter la résilience. Dans ce cadre, le RFSM a poursuivi le développement des coopérations sous forme de consultations-liaison avec certains foyers spécialisés dans le handicap psychique, avec les EMS ainsi qu'avec les foyers hébergeant des migrant-e-s, notamment des mineurs non accompagnés (MNA).

L'année écoulée a vu une progression considérable (+ 7 %) des journées d'hospitalisation. L'évolution démographique du canton et la déstigmatisation du recours aux soins psychiatriques expliquent sans doute cette évolution. 2018 fut également celle de l'introduction du modèle TARPSY 1.0 pour la rémunération des séjours hospitaliers. Pour l'heure, cela n'a pas influencé négativement les finances de l'établissement, qui boucle ses comptes à l'équilibre.

Le RFSM a par ailleurs poursuivi les travaux de rénovation et d'extension des bâtiments de l'ancien Séminaire diocésain à Villars-sur-Glâne pour y créer 60 lits hospitaliers, dont une quarantaine pour la population germanophone du canton. Enfin, le secteur Psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents du RFSM a vécu un changement de médecin-directeur à la suite de la démission du Dr Angelo Bernardon, qui est remplacé par le Dr Laurent Holzer.

#### 1.1.2.7 Asile

Le nombre d'arrivées de requérant-e-s d'asile a baissé durant l'année, ce qui a permis de fermer les centres d'hébergement provisoire de Bösingén et Châtillon. D'autre part, à Fribourg, le foyer des Remparts a été remplacé par celui de Ste-Elisabeth. C'est là que se déploie, en coordination avec le centre de La Rosière à Grolley, le programme « Envole-moi » visant à soutenir les jeunes requérant-e-s d'asile et réfugié-e-s dans leur intégration et leur formation.

Pour les réfugiés, un foyer d'intégration a été ouvert au printemps à la Maison St-Joseph à Matran. Une quarantaine de personnes y séjournent. Il s'agit d'une part de jeunes réfugiés de 16 à 25 ans qui suivent des cours de langue intensifs et des programmes de formation élémentaire dans le domaine de la cuisine et de la conciergerie, d'autre part de familles et de personnes particulièrement vulnérables, accueillies dans le cadre d'un programme de réinstallation de la Confédération.

Début avril s'est ouvert à la Gouglera, à Giffers, le centre fédéral pour requérants d'asile. Ce centre fonctionne comme centre-pilote pour la nouvelle structure de l'asile mise en place par la Confédération, en collaboration avec celui de Boudry (NE), notamment afin d'accélérer les procédures.

#### 1.1.2.8 Mesures d'accompagnement de la Réforme fiscale

Dans le cadre du projet de Réforme fiscale visant à alléger la charge des entreprises, la DSAS s'est activement engagée pour des mesures d'accompagnement conséquentes dans ses domaines d'activité. C'est ainsi que sur les 22 millions de francs qui seront demandés au patronat, 11,6 mio seront consacrés à une hausse de 20 francs par mois des allocations familiales, et près de 5 mio à l'accueil extrafamilial de jour pour les enfants. Ce montant se décompose en 1 mio pour le programme d'incitation à la création de places en crèche, 3,75 mio pour la baisse des tarifs en faveur des parents et 230 000 francs en faveur des modèles innovants. Enfin, un fonds pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail sera créé, avec un montant de 200 000 francs.

#### 1.1.2.9 Conflit de travail à la Fondation Clos Fleuri

En sa qualité d'autorité de surveillance des institutions spécialisées, la DSAS a dû intervenir dans la crise qu'a traversée l'institution Clos Fleuri à Bulle. Une partie importante du personnel ressentait un malaise lié au style de management du directeur et de l'équipe de direction. La DSAS a mandaté un consultant dont le rapport a débouché sur plusieurs recommandations, telles que la mise en place d'un accompagnement externe et l'instauration d'une



---

Commission du personnel qui favorisera le dialogue entre direction, personnel et partenaires sociaux. Il faut toutefois préciser que la manière de traiter les personnes en situation de handicap n'a pas été mise en cause.

## **1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)**

### **1.2.1 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)**

La Directrice de la santé et des affaires sociales est membre du Comité directeur de la CDS. Celle-ci s'est activement engagée dans le débat sur le financement uniforme des soins, luttant contre la tendance des parlementaires fédéraux à vouloir transférer des charges des assureurs maladie aux cantons. Pour la CDS, il importe que les cantons reçoivent les instruments pour piloter l'offre de soins ambulatoires, comme c'est le cas pour les soins stationnaires. Le financement uniforme devrait aussi inclure les soins de longue durée, à savoir les EMS et les soins à domicile. Dans une prise de position commune avec la CDAS, la CDS a soutenu le projet de loi sur la prise en charge de proches, qui facilitera les soins et la prise en charge à domicile et réduira la charge des proches aidants.

### **1.2.2 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)**

La CDAS, dont la Directrice de la santé et des affaires sociales est vice-présidente, a pris position dans plusieurs dossiers fédéraux en cours. Elle s'est notamment exprimée en faveur de mesures de compensation plus larges pour le relèvement de l'âge de la retraite des femmes dans le cadre du projet AVS 21. Dans le débat sur l'introduction d'un congé de paternité, la CDAS s'est prononcée en faveur d'un congé de deux semaines. Elle a également adopté une déclaration commune avec la CDAS des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) sur l'accueil extrafamilial, afin de poser des principes directeurs de collaboration intercantonale dans ce domaine. Enfin, la CDAS a affirmé vouloir poursuivre le programme national de lutte contre la pauvreté.

En matière d'asile, la CDAS est un partenaire actif de la mise en œuvre de l'*Agenda Intégration*, qui vise à intégrer plus rapidement les réfugiés et personnes admises à titre provisoire, et ainsi à diminuer leur dépendance de l'aide sociale. Elle a par ailleurs soutenu le projet de réinstallation de réfugiés reconnus.

### **1.2.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)**

Au cours des quatre séances tenues durant l'année, la CLASS a traité de plusieurs thèmes liés à l'assurance maladie obligatoire. Elle s'est notamment engagée en faveur d'un règlement au niveau fédéral du remboursement des frais LiMA (matériel de soins), à la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral qui en décharge les assureurs maladie. Elle a également soutenu le projet de loi sur l'admission des médecins, tout en déplorant que la commission du Conseil national cherche à reporter l'introduction d'une clause du besoin plus stricte. Concernant le projet de financement uniforme des soins (stationnaires et ambulatoires), elle s'est déterminée en faveur de la neutralité des coûts et contre une formule qui alourdirait la charge des cantons. Enfin, la CLASS s'est associée au lancement de la campagne nationale de promotion de la santé mentale. Il s'agit d'amener les gens à considérer plus naturellement que l'on peut prendre soin de sa santé psychique, et à renforcer leur connaissance des ressources disponibles.

## **1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)**

La DSAS traite, sur la base de l'article 116 al 1 CPJA, les recours contre les décisions de ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour l'année 2018 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2017 : 0

Procédures pendantes au 31 décembre 2018 : 3

Recours déposés : 11

Recours traités : 8

Sur les onze enregistrés en 2018, dix ont été déposés en français et un en allemand. Sur les huit recours traités, cinq ont abouti au rejet du recours et trois ont été classés. L'assistance judiciaire a été accordée à deux reprises.

Concernant les décisions de première instance, la DSAS a notamment rendu 38 décisions de levée du secret médical.

---

## 1.4 Législation

### 1.4.1 Lois et décrets

Décret du 12 septembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la mise en place du dossier électronique du patient dans le canton de Fribourg au sens de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient

Loi du 9 novembre 2018 modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics

Loi du 9 novembre 2018 modifiant la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (introduction d'une base légale pour prononcer des sanctions disciplinaires dans les institutions socio-éducatives)

Loi du 13 décembre 2018 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

### 1.4.2 Ordonnances, règlements et décisions

Ordonnance du 16 janvier 2018 fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières

Ordonnance du 16 janvier 2018 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Règlement du 23 janvier 2018 sur les prestations médico-sociales (RPMS)

Ordonnance du 30 janvier 2018 fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 6 mars 2018 fixant la valeur provisoire du point tarifaire TARMED applicable entre les hôpitaux somatiques fribourgeois, le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale et les assureurs-maladie

Ordonnance du 19 mars 2018 fixant les tarifs provisoires 2018 de l'hôpital fribourgeois

Ordonnance du 17 avril 2018 sur la médecine scolaire

Ordonnance du 24 avril 2018 approuvant les conventions tarifaires 2018 concernant le traitement hospitalier en division commune et le baserate 2018 de l'Hôpital Daler

Ordonnance du 24 avril 2018 approuvant les avenants à la convention tarifaire et le baserate 2018 concernant le traitement hospitalier en division commune de la Clinique Générale – Sainte-Anne

DROIT INTERCANTONAL Décision du 25 mai 2018 sur l'adaptation du règlement de la CDS concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes en Suisse

Ordonnance du 29 mai 2018 approuvant les conventions tarifaires passées entre l'hôpital fribourgeois et les assureurs-maladie concernant le remboursement de prestations pour le Service mobile d'urgence et de réanimation

Ordonnance du 29 mai 2018 approuvant la convention tarifaire 2018 et le forfait journalier pour 2017, 2018 et 2019 concernant le traitement hospitalier en réadaptation de l'Hôpital intercantonal de la Broye

Ordonnance du 18 juin 2018 approuvant les conventions tarifaires 2017 concernant le traitement hospitalier en division commune et les baserates 2017, 2018 et 2019 de l'Hôpital intercantonal de la Broye

Ordonnance du 26 juin 2018 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 26 juin 2018 approuvant la convention tarifaire 2018 concernant le traitement hospitalier en division commune de l'hôpital fribourgeois

DROIT INTERCANTONAL Décision du 28 juin 2018 sur la modification de l'ordonnance du Comité directeur de la CDS sur le Registre des professionnels de la santé NAREG

Ordonnance du 21 août 2018 approuvant la convention Physiothérapie 2018 concernant la valeur du point tarifaire dans le canton de Fribourg, passée entre physioswiss/physiofribourg et tarifsuisse SA

Ordonnance DSAS du 22 août 2018 modifiant l'ordonnance DSAS concernant les vaccinations par les pharmaciens et pharmaciennes

Ordonnance du 28 août 2018 modifiant l'ordonnance fixant le taux des cotisations dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales

---

Ordonnance du 30 octobre 2018 approuvant la convention tarifaire sur la valeur fribourgeoise du point tarifaire de physiothérapie négociée entre la communauté d'achat HSK, CSS Assurance-maladie SA et physioswiss/physiofribourg

Ordonnance du 30 octobre 2018 approuvant la convention tarifaire entre la communauté d'achat HSK et le RFSM concernant la rémunération de la remise de traitements sous contrôle médical en cas de dépendance aux opiacés

Ordonnance du 10 décembre 2018 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 10 décembre 2018 approuvant les prix de base concernant le traitement hospitalier en division commune du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale

Ordonnance du 10 décembre 2018 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Ordonnance du 18 décembre 2018 modifiant l'ordonnance concernant la vaccination contre le papillomavirus humain

## 2 Service de la santé publique (SSP)

---

Chef de service : Patrice Zurich jusqu'au 31 août 2018

Thomas Plattner dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018

### 2.1 Activités

Les attributions du Service de la santé publique (SSP) portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les domaines d'activité du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement des prestations sanitaires et, en collaboration notamment avec le Service du médecin cantonal (SMC), la surveillance des institutions et professionnels de la santé.

Les principales activités du Service concernent les dossiers suivants :

- > la planification hospitalière dans le but de couvrir les besoins en prestations stationnaires de la population cantonale ;
- > la gestion de la participation de l'Etat au financement des hôpitaux publics, des cliniques privées et de la maison de naissance, y compris l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations et le suivi des dossiers concernant ces établissements, ainsi que la gestion financière des hospitalisations hors canton ;
- > la préparation des décisions d'approbation du Conseil d'Etat relatives aux conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations et, en cas d'échec des négociations, la préparation des décisions relatives à la fixation des tarifs par le Conseil d'Etat et, le cas échéant, la garantie du suivi des procédures de recours devant le Tribunal administratif fédéral ;
- > la préparation des décisions du Conseil d'Etat relatives à la fixation des tarifs de référence pour les hospitalisations hors canton ;
- > la gestion du dossier de la planification en matière de promotion de la santé et de prévention ;
- > le subventionnement des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention, ainsi que l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations ;
- > le financement des services d'aide et de soins à domicile ;
- > la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé ;
- > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé ;
- > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants ;

- 
- > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents) ;
  - > la rédaction de rapports et de projets de réponses aux instruments parlementaires, ainsi que de prises de position et de préavis divers concernant son domaine de compétence.

La collaboration qui s'est poursuivie avec le Service de la prévoyance sociale a concerné principalement la mise en œuvre du projet Senior+, projet ayant des implications sur la prise en charge par les organisations de soins et d'aide à domicile et les établissements hospitaliers.

Le Service s'est fortement engagé pour conduire le projet de cybersanté, qui a pour but d'établir un dossier électronique du patient (DEP) permettant d'échanger des informations médicales concernant des patients et des patientes, dans le but d'améliorer la continuité, la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins notamment à travers des outils de coordination entre les professionnel-le-s de santé dans une prise en charge commune et dans le respect du cadre fixé par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) entrée en vigueur le 15 avril 2017.

Le Service est impliqué dans les travaux de mise sur pied, à Fribourg, d'un master en médecine humaine orienté médecine de famille. Adopté par le Conseil d'Etat en 2016, ce projet favorisera le choix des futurs médecins en faveur de la médecine de famille, contribuant ainsi à la relève et à la lutte contre la pénurie déjà existante, et renforcera le positionnement au plan national de l'Université de Fribourg, comme de l'hôpital fribourgeois (HFR) et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM). L'ensemble des hôpitaux fribourgeois et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) ainsi que la Haute école de santé de Fribourg (HEdS-FR) seront appelés à collaborer au projet.

Dans l'optique de garantir la relève du personnel soignant, le Service œuvre auprès des institutions de santé pour qu'elles mettent un maximum de places de stages à disposition des élèves de la HEdS-FR et de l'Ecole professionnelle Santé-Social de Grangeneuve (ESSG).

Au plan intercantonal, le Service participe à diverses commissions du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Par ailleurs, le Service a transmis à la Direction, pour approbation, 11 règlements communaux de cimetières, 9 règlements communaux en matière de soins dentaires scolaires et 1 convention relative à l'organisation du service dentaire scolaire dans trois communes.

Le Service a encore poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

L'année 2018 a été marquée par le départ à la retraite du chef de service, Patrice Zurich, qui a occupé cette fonction pendant 19 ans. Il a été remplacé par l'ancien médecin cantonal adjoint, Thomas Plattner, depuis le mois de septembre.

## **2.2 Professions de la santé**

### **2.2.1 Autorisation de pratique**

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations de pratique suivantes :

- > audioprothésiste : 1
- > diététiciens-nes : 5
- > ergothérapeutes : 9
- > hygiénistes dentaires : 4
- > infirmiers-ières : 35
- > logopédiste-orthophoniste : 1
- > masseurs médicaux : 2
- > médecins : 75
- > médecins dentistes : 25
- > médecins vétérinaires : 13

- > opticiens-nes : 3
- > opticiens-nes diplômés-es : 4
- > optométriste : 1
- > ostéopathes : 6
- > pharmaciens-nes : 20
- > physiothérapeutes : 21
- > podologues : 4
- > psychologues-psychothérapeutes : 23
- > sage-femmes : 15
- > techniciens-ne pour dentistes : 4

Les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, tout professionnel de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

#### 2.2.1.1 Limitation d'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire

Sur la base de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, le Conseil d'Etat a fixé les règles d'admission des médecins dans le canton par ordonnance du 23 août 2016. Les règles applicables sont décrites sur le site Internet du Service : <https://www.fr.ch/ssp/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/suis-je-concerne-par-la-limitation-dadmission-a-pratiquer-a-la-charge-de-lassurance-maladie-obligatoire>.

En 2018, la Direction a octroyé 15 admissions exceptionnelles de pratiquer à charge de l'assurance maladie obligatoire, en grande partie dans le domaine de la médecine de premier recours.

#### 2.2.2 Autorisation d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y c. les renouvellements d'autorisation) :

- > établissements pour personnes âgées : 7
- > services de soins à domicile : 5
- > institutions pour personnes handicapées : 4
- > institutions médico-technique : 1
- > institutions ambulatoires : 30
- > drogueries : 2
- > pharmacies publiques : 27
- > pharmacies d'institution : 8
- > pharmacies de cabinet ou de centre vétérinaire : 7

#### 2.2.3 Surveillance des professions de la santé

La Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 18 plaintes et/ou dénonciations.

En 2018, la Commission a liquidé 24 affaires au total, soit :

- > 8 par décision de sanction (avertissement ou amende) à l'encontre de 7 professionnel-le-s de la santé ;
- > 3 par médiation ;
- > 2 par décision de classement, après avoir constaté l'absence de violation de la loi cantonale sur la santé (LSan) et/ou de la loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd) de la part des professionnel-le-s visé-e-s ;
- > 11 à la suite de retraits de plainte et/ou après constat que le litige était devenu sans objet.

---

La Commission de surveillance a tenu 6 séances en 2018. La première a réuni en séance plénière ses membres permanents et non permanents pour l'adoption du rapport annuel 2017 ; les séances ordinaires ultérieures – auxquelles ne participent que les membres permanents ainsi que les membres non permanent-e-s représentant les professions concernées par les dossiers – ont été consacrées au traitement des diverses plaintes et dénonciations.

L'instruction des différents dossiers a donné lieu à la constitution de délégations, qui se sont réunies à une dizaine de reprises pour délibérer en vue de rendre leurs rapports à la Commission permanente.

## 2.3 Hôpitaux

### 2.3.1 Activités générales

Le Service s'est penché sur divers problèmes en lien avec la situation financière difficile du HFR. Il a notamment préparé un projet de loi modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics, plus précisément la composition et la nomination des conseils d'administration du HFR et du RFSM. Mis en consultation restreinte de juin à août 2018, le projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 9 novembre 2018 (ROF 2018\_105). Un nouveau Conseil d'administration sera constitué en 2019. Son rôle sera notamment d'élaborer une stratégie qui permettra d'améliorer les finances du HFR.

Le SSP et le HFR ont en outre constitué un groupe de travail qui traite en commun les problèmes soulevés par l'Inspection des finances dans ses rapports.

Le Service a assuré le suivi des mandats annuels 2018 et élaboré les mandats annuels 2019 pour le HFR, le RFSM, les deux cliniques privées fribourgeoises (Hôpital Daler et Swiss Medical Network Hospitals SA- Clinique générale), la maison de naissance « Le Petit Prince » et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB).

Ces mandats ont été évalués comme chaque année sur la base des livrables fournis par les fournisseurs de prestations conformément aux exigences y figurant.

Une réflexion sur un concept concernant l'évaluation de ces mandats en lien avec la planification hospitalière a débuté.

Un concept relatif aux définitions, délimitations et financement des prestations d'intérêt général (PIG) et autres prestations du HFR, en collaboration entre le HFR et le SSP, est en élaboration. Pour le HIB, les divers mandats ont également été discutés avec le Service de la santé publique du canton de Vaud.

En outre, le Service a répondu à diverses questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national. Par ailleurs, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rejeté le 12 avril 2018 le baserate fixé par le Conseil d'Etat pour les hospitalisations en soins aigus 2012-2013 pour le HFR. La DSAS a invité le HFR à reprendre les négociations avec les assureurs-maladie afin de régler le passé.

### 2.3.2 Les hôpitaux en chiffres

Les comptes d'exploitation 2018 du HFR seront adoptés au printemps 2019 par le Conseil d'administration.

Dans les comptes 2018 de l'Etat figure un montant de 165 406 038 francs pour le total des positions comptables de charges liées au HFR (103 729 145 francs à la position prestations LAMal du HFR à charge de l'Etat et 61 676 893 francs de financement de l'Etat hors achats de prestations). Ce montant se compose comme suit :

- > + 165 854 594 francs de versements d'acompte conformément aux mandats de prestations 2018 alors que le décompte définitif aura lieu dans le courant du premier semestre 2019 ;
- > - 448 556 francs de remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et de Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

De plus, les comptes 2018 de l'Etat enregistrent le remboursement d'un montant total du HFR de 4 518 911 francs composé de :

- > - 2 265 705 francs pour une correction des achats prestations LAMal et AI selon l'activité 2017 ;
- > - 2 884 286 francs pour la restitution à l'Etat de la provision TARMED 2014-2015, devenue obsolète suite à la fixation de la valeur définitive du point TARMED à 90 ct pour tarifsuisse SA, Supra et Assura ;
- > - 1 904 081 francs pour le remboursement de la part des assureurs pour TARMED 2013 suite à la fixation de la valeur définitive du point TARMED à 90 ct ;
- > + 995 792 francs pour un financement supplémentaire par l'Etat de la provision baserate 2017 ;
- > + 257 732 francs pour un financement supplémentaire par l'Etat de la provision réadaptation cardio-vasculaire 2012-2017 ;
- > + 1 281 637 francs pour une correction des cas à cheval du décompte 2017.

Le montant de financement total versé par l'Etat au RFSM pour 2018 se monte à 34 420 201 francs. Le décompte définitif 2018 se fera dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Le décompte 2017 a donné lieu à un remboursement à l'Etat d'un montant total de 661 710 francs, composé de 381 128 francs concernant le décompte 2017 et 280 582 francs pour un remboursement de tarifsuisse SA, Supra et Assura suite à l'adoption du point TARMED 2014-2016 à 90 ct.

Concernant le HIB, le financement 2018 à charge de l'Etat de Fribourg, tel qu'il ressort du contrat de prestations signé conjointement par les cantons de Fribourg et de Vaud, s'est élevé à 11 161 747 francs. Un montant de 17 080 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable. Le décompte définitif se fera en 2019 et tiendra compte de l'activité stationnaire réalisée pour chaque canton. Selon le décompte 2017, le financement total attribué au HIB s'élève à 12 320 179 francs, comprenant un montant supplémentaire de 11 932 francs calculé sur la base de l'activité réelle.

S'agissant des autres établissements hospitaliers fribourgeois, en 2018, les factures reçues au 31 décembre 2018 à charge de l'Etat représentent un montant de 33 842 783 francs. Un montant de 25 546 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable. Un montant de 9600 francs a été versé à l'Hôpital Daler en tant que FIG.

Au total, un montant net de 33 826 837 francs a été versé en 2018 à ces établissements, soit :

Clinique Générale	13 398 269	francs
Hôpital Daler	19 845 518	francs
Maison de naissance « Le Petit Prince »	583 050	francs

### 2.3.3 Statistiques

Statistiques générales d'exploitation en 2018 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (3)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
<b>HFR hôpital fribourgeois</b>				
HFR Fribourg- Hôpital cantonal	281	14 238	89 461	6,3
HFR Tafers	70	2 345	21 102	9,0
HFR Riaz	100	4 053	30 383	7,5
HFR Billens	49	813	14 577	17,9
HFR Meyriez-Murten	70	1 353	21 987	16,3
<b>Hôpital intercantonal de la Broye (1)</b>				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	669	13 701	20,5

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>Lits annuels moyens</b>	<b>Nombre de sorties (de chaque site) (3)</b>	<b>Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)</b>	<b>Durée moyenne de séjour (de chaque site)</b>
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 439	27 016	5,0
<b>RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale</b>				
Centre de soins hospitaliers Marsens (2)	176	2 440	63 449	26,0
<b>Cliniques privées de Fribourg</b>	120	9 931	32 588	3,3
<b>Total cantonal soins somatiques et psychiatriques</b>	<b>1 018</b>	<b>41 281</b>	<b>314 264</b>	<b>7,6</b>

(1) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patients vaudois et vaudoises) et en 2018 sans journées inappropriées.

(2) Nombre de journées facturées durant la période du 1.1.2018 au 31.12.2018 y c. journées inappropriées.

(3) Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

(4) Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG TARPSY : date de sortie ./ date d'entrée ./ jours de congé+ 1.

## 2.4 Hospitalisations hors canton

En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'Etat de Fribourg est tenu de participer aux frais d'hospitalisation hors canton de ses résidents et résidentes. Ceci indépendamment du fait que la personne soit hospitalisée dans un hôpital public ou privé et à condition que l'établissement figure sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière de son canton d'implantation et qu'il dispose d'un mandat de prestations public pour la prestation médicale en question. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la participation cantonale correspond à 55 % des coûts de l'hospitalisation. S'il s'agit d'une hospitalisation hors canton pour raison médicale, c'est-à-dire lorsque la prestation n'est pas disponible dans le canton ou s'il s'agit d'une urgence survenue hors canton, le tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois s'applique ; si le patient choisit de se faire hospitaliser hors canton par convenance personnelle, c'est le tarif de référence fribourgeois qui s'applique.

Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2018 (comptes de l'Etat) s'élève à 78 380 870 francs. Le budget initialement prévu était de 82 568 780 francs, laissant une disponibilité budgétaire de 4 187 910 francs. Toutefois, un report de crédit de 3 000 000 francs a été demandé afin de pouvoir honorer en 2019 les engagements financiers (factures hospitalières) en faveur des cliniques privées genevoises et vaudoises. En effet, des factures relatives aux séjours 2018 devront être payées en 2019 en raison du règlement juridique de la question des quotas 2018. Le disponible restant, 1 187 910 francs, a permis de couvrir diverses dépenses d'autres services de l'Etat.

Par ailleurs, un montant de 252 455 fr. 05 a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

Les coûts pour les hospitalisations hors canton sont restés stables entre 2017 et 2018.

Sur la somme de 78 380 870 francs ont été payés 9580 séjours hospitaliers qui ont eu lieu en 2018, 1677 séjours de l'année 2017 ainsi que 27 séjours des années antérieures.

Suite aux études réalisées en 2017 concernant les hospitalisations hors canton – études publiées le 1<sup>er</sup> décembre 2017 – la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a créé une Taskforce composée de représentants des établissements hospitaliers fribourgeois, de la Société de médecine du canton de Fribourg (SMCF) et de la DSAS. Sous l'impulsion de la Taskforce, une étude a été réalisée auprès des médecins de premier recours et auprès des gynécologues installés dans le canton. Il en ressort notamment qu'un renforcement des contacts entre établissements hospitaliers fribourgeois et médecins installés pourrait avoir un effet positif sur le nombre d'hospitalisations intracantonales.



## 2.5 Planification hospitalière

Pour garantir la couverture des besoins de leur population, les cantons doivent établir une planification hospitalière en tenant compte des critères définis par la LAMal et les dispositions légales qui en découlent (cf. notamment art. 58a ss OAMal). Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, ce travail de planification sert également à éviter des surcapacités (ATF 138 II 398).

L'ordonnance fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance qui découle de cette planification est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015. La version actuellement en vigueur est celle du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite à plusieurs décisions judiciaires (notamment ATF 9C\_151/2016, 9C\_153/2016, 9C\_155/2016, 9C\_507/2016 du 27 janvier 2017 et ATF 9C\_617/2017 du 28 mai 2018), l'année 2018 a été marquée par un renforcement de la coordination intercantonale en la matière. Cette coordination se profile plus généralement comme un des enjeux centraux des années à venir.

## 2.6 Aide et soins à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile mandatés par les pouvoirs publics. Il leur adresse des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse les données nominatives salariales du personnel subventionné. Le Service examine pour la Direction les demandes d'adaptation de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux questions relatives aux soins et à l'aide à domicile et participe, au besoin, aux travaux intercantonaux et fédéraux en la matière. Il veille aussi à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile et valide ces données pour la Confédération. Cette statistique s'étend aux infirmières et infirmiers domiciliés dans le canton de Fribourg qui exercent à titre indépendant ainsi qu'aux organisations d'aide et de soins à domicile privées non mandatées.

En 2018, le Service a été sollicité pour les travaux liés au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) pour le volet des soins et de l'aide à domicile, dans le cadre du groupe de travail aide et soins à domicile. Le Service a en outre dû se préoccuper de la question de la prise en charge du matériel de soins (matériel selon la liste fédérale LiMA). Suite à un arrêt du Tribunal fédéral, les pouvoirs publics devront financer ce matériel en lieu et place des assureurs. Une solution est en préparation.

En 2018, neuf services mandatés par les pouvoirs publics ont offert les soins et l'aide, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Les besoins de la population fribourgeoise sont couverts par les sept services d'aide et de soins à domicile mandatés par les communes. Les deux derniers services sont l'Association fribourgeoise du diabète et la Ligue pulmonaire fribourgeoise mandatées par la Direction.

Ces services bénéficient d'une subvention cantonale. La subvention aux services mandatés par les communes est fixée à hauteur de 30 % des frais du personnel d'aide et de soins, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Pour les services mandatés par la Direction, la subvention cantonale est basée sur les frais de fonctionnement des services, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Il s'agit des prestations de soins aux diabétiques fournies par l'Association fribourgeoise du diabète et des prestations de soins aux malades pulmonaires de la Ligue pulmonaire fribourgeoise. Ces prestations relèvent directement de l'article 7 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

<b>Subvention ordinaire</b>	<b>Acomptes 2018</b>	<b>Corrections années préc.</b>	<b>Solde 2017</b>	<b>Total versé en</b>
Sarine	1 113 029.00	4079.75	266 506.85	1 383 615.60
Singine	900 938.00		180 287.00	1 081 225.00
Gruyère	1 211 868.00	-2 242.75	228 871.00	1 438 496.25
Lac	460 702.00		12 706.30	473 408.30
Glâne	609 956.00		15 878.95	625 834.95
Broye	618 482.00		171 044.85	789 526.85

<b>Subvention ordinaire</b>	<b>Acomptes 2018</b>	<b>Corrections années préc.</b>	<b>Solde 2017</b>	<b>Total versé en</b>
Veveyse	480 761.00	-8791.55	103 223.85	575 193.30
Association du diabète (art. 7 OPAS)	175 000.00	-	38 061.70	213 061.70
Ligue pulmonaire (art. 7 OPAS)	132 500.00	-	26 390.75	158 890.75
<b>TOTAL</b>	<b>5 703 236.00</b>	<b>-6954.55</b>	<b>1 042 971.25</b>	<b>6 739 252.70</b>

Le montant des subventions 2018 versées atteint 6 739 252 fr. 70, dont 5 703 236 francs pour les acomptes 2018 et 1 042 971 fr. 25 pour le solde des comptes 2017 et les corrections de l'année précédente.

La participation cantonale aux autres services et prestations de maintien à domicile se présente comme suit :

<b>Institutions subventionnées</b>	<b>Subvention cantonale</b>
Association fribourgeoise du diabète, conseil aux diabétiques (art. 9 OPAS)	70 000.00
AFAS	192 500.00
Pro Senectute, Service de nettoyage	112 500.00
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	40 000.00
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	23 220.00
<b>Total</b>	<b>438 220.00</b>

Pour ce qui concerne les coûts résiduels des soins pour les prestations fournies par les infirmiers et infirmières indépendants, le Service est chargé de la vérification et du règlement des factures présentées. Le Service a payé en 2017 les coûts résiduels des soins pour 130 infirmières et infirmiers ayant fourni 78 453 heures aux patients et patientes fribourgeois, pour un montant de 598 045 fr. 20 dont 388 729 fr. 55, soit 65 %, ont été refacturés aux communes.

## 2.7 Soins palliatifs

La stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016-2020 ont été adoptés en avril 2016 par le Conseil d'Etat. Outre le fait qu'elle valorise les initiatives déjà prises par l'Etat et les organismes parapublics et privés, la stratégie est aussi porteuse de nouveaux projets. Le Service continue à travailler à la mise en œuvre des mesures planifiées, travaux qui vont se poursuivre ces prochaines années. Il a en outre participé à la 8<sup>e</sup> Journée fribourgeoise en soins palliatifs organisée par Palliative Fribourg/Freiburg en date du 6 décembre 2018.

## 2.8 Promotion de la santé et prévention

### 2.8.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le secteur promotion de la santé et prévention veille à la pertinence des actions de promotion de la santé et de prévention, au suivi et à la coordination entre les différents projets et programmes en lien avec les priorités cantonales en la matière.

Suite à l'adoption en mars 2017 de la nouvelle stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) par le Conseil d'Etat, l'année 2018 a été consacrée aux travaux d'élaboration de son plan d'action. Une demi-journée Dialogue sur le thème de la gouvernance intersectorielle a été organisée en février 2018, en étroite collaboration avec la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP). Cette demi-journée d'échange s'adressait aux institutions de promotion de la santé et de prévention mandatées, aux Secrétaires généraux, aux membres de la conférence des entités de gestion ainsi qu'aux membres et invités de la CCPSP. Dans ce cadre, plus de 70 personnes ont participé à un world café consacré à l'identification des pratiques intersectorielles déjà existantes et des difficultés rencontrées. Une réflexion commune sur les perspectives de renforcement de la démarche intersectorielle a été entamée. Les différents éléments soulevés dans le cadre de cette rencontre ont été documentés, synthétisés pour être repris comme base de travail pour l'élaboration du plan d'action de la stratégie PPS. Sur la base de ces travaux et de la boîte à idées de mesures réalisée en 2017 en collaboration avec les différentes Directions de l'Etat de Fribourg et la Chancellerie, les membres de la CCPSP ont identifié 10 mesures pouvant figurer dans le plan d'action (une mesure par Direction et trois mesures transversales). L'année 2019

---

permettra de préciser ces mesures et de finaliser le plan d'action de la stratégie de promotion de la santé et de prévention.

Une des mesures identifiées pour le plan d'action a déjà été concrétisée en 2018. Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en décembre 2017. Le SSP en assure conjointement le secrétariat avec le Service de l'action sociale (SASoc). En 2018, le comité du club s'est réuni à trois reprises. Le projet Cybersanté lui a été présenté au mois de mai. Par ailleurs, l'association s'est réunie deux fois en assemblée générale. Les membres ont pu bénéficier d'une présentation d'une part du dispositif d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle et d'autre part du Plan cantonal action alcool.

Le budget de promotion de la santé et de prévention est constitué, d'une part, des subventions accordées aux institutions actives dans le domaine et, d'autre part, des subventions allouées à des projets spécifiques. En 2018, un montant total de 2 522 900 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 289 700 francs à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part de la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools, le montant accordé par le Fonds de prévention du tabagisme pour le programme cantonal fribourgeois de prévention du tabagisme « sans tabac, je respire », ainsi que les montants accordés par Promotion Santé Suisse (PSCH) pour le Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien ». Un mandat de prestations de la Direction définit les missions qui leur sont confiées, ainsi que leurs objectifs et les prestations y relatives. Par ailleurs huit mandats pluriannuels ont été renouvelés avec ces institutions.

## 2.8.2 Programmes cantonaux

### 2.8.2.1 « Je mange bien, je bouge bien »

En 2018 a démarré la 3<sup>e</sup> phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien ». Le pilotage de ce programme est assuré par les chefs de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la DSAS.

La troisième phase (2018-2021) soutient et développe des mesures dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique pour des groupes cibles d'enfants et jeunes âgé-e-s de 0 à 20 ans ainsi que pour le nouveau groupe-cible des senior-e-s de 65 ans et plus qui vivent à domicile. Certaines de ces mesures s'adressent également aux proches et professionnel-le-s qui entourent les groupes-cibles ou aux communes.

Le Programme « Je mange bien, je bouge bien » 2018-2021 compte en tout 43 mesures, dont le développement de lignes Pédibus intergénérationnelles, des cours et ateliers d'alimentation pour les enfants et senior-e-s, des repas accompagnés pour senior-e-s, des ateliers pour adolescent-e-s visant à développer une image positive de son corps, etc. Plusieurs projets spécifiques ont ainsi pu bénéficier du soutien du Programme.

Organisée en novembre 2018, la 10<sup>e</sup> demi-journée du réseau a proposé une réflexion sur les mythes et réalités en lien avec l'alimentation et le mouvement. Environ 80 partenaires en lien avec les deux publics-cibles du Programme ont pris part aux réflexions et échanges.

### 2.8.2.2 Santé à l'école

Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentants de la DICS et de la DSAS, a suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours.

Diverses actions prioritaires ont ainsi été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, entre autre avec la réactivation du réseau des écoles en santé et durable ainsi que par la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

### 2.8.2.3 Tabac

Le tabac est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention *Perspectives 2030*. L'épidémie du tabagisme est un enjeu majeur de santé publique. Chaque année en Suisse, 9500 décès prématurés sont causés par le tabagisme, ce qui représente 25 décès par jour. La moitié des fumeurs et

---

fumeuses décèdent prématurément et un cinquième des décès dus au tabac concernent des personnes de moins de 65 ans.

L'année 2018 a été marquée par l'adoption et la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> programme cantonal de prévention du tabagisme « Sans fumée, je respire » 2018-2021. L'élaboration du nouveau programme est le fruit d'une collaboration intense entre le SSP, le SMC et le CIPRET Fribourg.

Améliorer les connaissances liées aux méfaits du tabac dans la population, réduire le nombre de fumeurs et fumeuses particulièrement chez les jeunes et développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, tels sont les objectifs du nouveau Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021. Les mesures proposées s'inscrivent dans la continuité du précédent programme cantonal. Le programme est financé conjointement par le canton de Fribourg, le Fonds de prévention du tabagisme, la Loterie romande et les Ligues de santé du canton de Fribourg. Un comité de pilotage interdisciplinaire et interdirectionnel assure la conduite stratégique du Programme cantonal de prévention du tabagisme. Sur mandat de la Direction, le CIPRET Fribourg est chargé de son élaboration et de sa mise en œuvre.

Avec ce nouveau programme, le canton de Fribourg exprime la volonté de poursuivre le travail entrepris en matière de prévention du tabagisme. Depuis 2009, le CIPRET Fribourg a mis en œuvre deux programmes cantonaux de prévention du tabagisme sur mandat de la DSAS.

#### 2.8.2.4 Santé mentale

La santé mentale est reconnue comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention *Perspectives 2030*. Un comité de pilotage interdisciplinaire assure la conduite stratégique du projet.

Sur la base des axes stratégiques et des objectifs définis par le comité de pilotage, des ateliers participatifs avec les partenaires cantonaux ont été organisés début 2018 afin de définir un plan de mesures pour le programme cantonal de promotion de la santé mentale. Le programme a été finalisé en automne et a obtenu un financement de Promotion santé suisse fin 2018. Il démarre en 2019 pour une durée de 3 ans et comprend 28 mesures destinées aux enfants, aux jeunes, aux senior-e-s et à leurs proches ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les entourent. Les objectifs du programme sont, d'une part, de sensibiliser le public cible à l'importance de la santé mentale, de faciliter l'accès à des offres socio-sanitaires et de favoriser le renforcement des ressources et la participation sociale. D'autre part, l'accent est mis sur la cohérence des politiques publiques fribourgeoises et sur le partage de connaissances et le renforcement de la collaboration entre les professionnel-le-s.

En outre, le SSP participe depuis 2015 à un groupe de travail intercantonal latin chargé du projet de plateforme Internet [www.santepsy.ch](http://www.santepsy.ch). Sur cette base, en octobre 2018, les cantons latins, soutenus par Promotion santé suisse, ont lancé la campagne latine de Promotion de la santé psychique. L'objectif principal de la campagne est de faire comprendre à la population qu'on peut prendre soin de sa santé mentale comme de sa santé physique. L'objectif est aussi de mieux faire connaître les ressources disponibles pour permettre aux personnes d'aborder plus sereinement les transitions et les situations critiques de la vie. La campagne se déroulera sur quatre ans et suivra les grandes étapes de la vie, selon une approche dite « storytelling ». Tout en gardant un fil rouge, elle s'adressera à des publics bien distincts au cours des différentes étapes.

#### 2.8.2.5 Alcool

L'alcool est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention *Perspectives 2030*. Le projet d'élaboration d'un Plan cantonal action alcool (PCAA) est mené conjointement par le SSP et le SMC, avec pour préoccupation de couvrir les quatre piliers de la politique nationale alcool (prévention, prise en charge, réduction des risques et répression/régulation du marché).

L'année 2018 a été principalement consacrée à la finalisation du Plan cantonal et à sa mise en consultation, d'avril à juillet. A l'issue de sa mise en consultation, le PCAA a été validé par le Conseil d'Etat au mois de novembre. Le SSP, en étroite collaboration avec le SMC, s'attèlera ainsi à la mise en œuvre des mesures planifiées pour les années suivantes.

---

Par ailleurs, le Service participe au Comité de pilotage du projet « Smart Event », labellisation des manifestations publiques menée par REPER sur mandat de la Direction, depuis son lancement en 2017. Le Service prend également part à un groupe de travail intercantonal latin de prévention de la consommation d'alcool parmi les seniors. Ce projet de prévention, coordonné par le Groupement romand d'études des addictions (GREAA) et la Commission de Prévention et de Promotion de la Santé (CPPS), du GRSP (Groupement des Services de santé publique) se concrétisera au cours des années futures. Enfin, le Service a aussi contribué à la mise sur pied d'actions de communication ciblées lors de la Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool qui a eu lieu courant mai.

### 2.8.3 Migration et santé

Le cours « Grossesse, naissance et petite enfance » a été développé entre 2015 et 2017. Durant cette phase pilote, deux formations ont été données aux femmes issues de la migration et ayant un projet de grossesse, étant ou ayant récemment été enceintes. Le financement a été accordé par deux entités de la Confédération :

- > En 2015, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a validé un projet d'ORS Service AG pour un cours de langue *fide* portant sur la grossesse, la naissance et la petite enfance ;
- > En 2016, le projet a pu être poursuivi avec un financement de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre du programme « migration et santé ». Cette étape marque le début de la collaboration entre ORS et le SSP de l'Etat de Fribourg.

Suite à la fin de la phase pilote, un bilan positif a été dressé. Il a été décidé de développer l'offre et de l'ancrer dans le paysage fribourgeois. Un cours, s'appuyant sur les expériences du projet pilote, a ainsi pu être donné entre septembre et décembre 2018.

Les objectifs du projet sont :

- > Promouvoir les compétences en matière de santé des femmes issues de la migration et ayant un projet de grossesse, étant ou ayant récemment été enceintes et ainsi promouvoir leur santé et la santé de leur(s) enfant(s) ;
- > Sensibiliser les femmes au français et à l'acquisition d'un vocabulaire pertinent pour les contextes de vie concernés ;
- > Familiariser les femmes avec le système médical et le réseau médical et institutionnel du canton de Fribourg autour de la périnatalité et de la petite enfance pour avoir un meilleur accès à ces offres.

Ce projet est mis en œuvre en collaboration avec le Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme (IMR), le Service de l'action sociale et ORS Service AG.

### 2.8.4 Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)

Sur le plan cantonal, le secteur est représenté dans la Commission d'utilisation du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Egalement membre du Comité de pilotage du projet « Développement durable : stratégie et plan d'action », le secteur participe à l'équipe d'audit « Boussole 21 » et contribue à ce titre à l'évaluation de la durabilité de projets cantonaux. Le secteur prend part aux séances de la Commission cantonale des addictions.

Depuis 2017, la Déléguée à la promotion de la santé et à la prévention est membre du Conseil cantonal de prévention et de sécurité.

Au niveau intercantonal, le secteur est actif dans le cadre de la Commission de promotion de la santé et de prévention (CPPS) du Groupement romand des services de santé publique (GRSP). Il participe ainsi à différents groupes de travail et comités émanant de la CPPS, notamment à un groupe de travail « santé mentale » chargé du suivi de la campagne nationale latine *santepsy*, à un groupe de travail « alcool » chargé de coordonner les réflexions en lien avec les stratégies de communication et de sensibilisation au niveau intercantonal, ainsi qu'à un groupe de travail « tabac » chargé de développer les collaborations intercantionales autour de la stratégie de prévention du tabagisme.

Au niveau national, le secteur participe aux réunions organisées par l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS).

## 2.9 Cybersanté

Le Service a reçu la mission du Conseil d'Etat de mettre en œuvre dans le canton le dossier électronique du patient (DEP) dans sa phase de projet qui porte sur les années 2017-2022. Par cette mission, le Service soutient les professionnels de la santé et leurs institutions dans leurs travaux d'interfaçage avec une plateforme informatique DEP. Le service a mené avec les cantons voisins de Suisse occidentale des réflexions et discussions qui ont permis d'aboutir à la création d'une communauté intercantonale de référence, nommée CARA, qui est en charge de mettre en place la plateforme DEP. Au titre de membre de cette communauté, le canton, à travers le Service, collabore étroitement avec les organes de l'Association CARA pour le fonctionnement de cette dernière, conjointement avec les services de santé publique des autres cantons membres.

Le Service a préparé un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la mise en place du DEP dans le canton de Fribourg. Ce décret a été adopté par le Grand Conseil le 12 septembre 2018. Il assure le financement du projet et, ainsi, le rôle de l'Etat comme initiateur pour la mise en place du DEP par les prestataires de soins concernés.

Afin de proposer au Conseil d'Etat un projet de stratégie cantonale cybersanté basée sur les besoins des professionnels de la santé et des institutions, le Service a mené une enquête auprès des médecins en cabinet privé avec la collaboration de la SMCF, d'une part, et d'autre part a mené des ateliers permettant à tous les professionnels de santé ainsi qu'à des patients de réfléchir à la thématique, d'élaborer une vision et des axes stratégiques communs.

## 2.10 Activité de la pharmacienne cantonale

La pharmacienne cantonale effectue des activités d'information dans le domaine des produits thérapeutiques dans le but de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent au canton selon la législation fédérale et cantonale (en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation cantonale d'exploitation ou de pratique) et participe à différents projets de santé publique (en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux). Pour mener à bien ses tâches, elle collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

L'année 2018 a été marquée par le départ à la retraite du pharmacien cantonal qui a assumé cette fonction depuis 2008, Laurent Médioni, et l'arrivée de sa successeuse, Sophie Maillard. La transmission des dossiers s'est opérée dans un esprit de collaboration et d'ouverture afin d'assurer au mieux la continuité.

### 2.10.1 Information et formation des partenaires

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'information aux partenaires concernés de la santé publique, les principes légaux de base à observer et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à leur connaissance ou leur sont rappelés.

En 2018, plusieurs formations en groupe ont été organisées à l'intention des pharmaciens et des pharmaciennes et des médecins. De plus, une formation commune réunissant médecins, pharmaciens et pharmaciennes a eu lieu, ciblée sur la prise en charge des patients et des patientes dépendant-e-s des opiacés.

Les formations continues et pluridisciplinaires facilitent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribuent au bon déroulement des activités. Elles sont particulièrement utiles pour les professionnel-le-s de la santé qui ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse.

### 2.10.2 Préavis et contrôle

En 2018, le pharmacien et la pharmacienne cantonal-e ont examiné 18 demandes d'autorisation de pratique sous propre responsabilité en qualité de pharmacien ou pharmacienne. Parallèlement, 6 autorisations de pratique sous surveillance ont été octroyées à des pharmaciens ou pharmaciennes ne disposant pas d'un titre postgrade leur permettant de travailler sous propre responsabilité conformément aux nouvelles exigences issues de la modification

---

de la loi sur les professions médicales entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le préavis du pharmacien ou de la pharmacienne cantonal-e se fonde sur une discussion personnelle avec chaque pharmacien et pharmacienne.

22 inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques, dans les établissements de soins, dans les pharmacies privées de médecins autorisé-e-s à dispenser eux-mêmes ou elles-mêmes des médicaments, dans les drogueries du canton, ainsi que dans d'autres structures sanitaires au bénéfice d'une autorisation cantonale d'exploitation. Les contrôles sont effectués sur la base d'une analyse de risques, laquelle tient notamment compte de l'importance des activités, des difficultés rencontrées par le passé ou de faits laissant penser qu'un contrôle est nécessaire.

Plusieurs inspections ont été conduites en collaboration avec d'autres services de contrôle du canton, notamment le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, tant dans des exploitations agricoles qu'auprès d'institutions spécialisées.

### 2.10.3 Contribution à divers projets

En 2018, le pharmacien cantonal a défendu énergiquement le concept d'assistance pharmaceutique dans les EMS en vigueur depuis 2003 dans le canton. Malheureusement, toutes les actions menées avec les représentants du canton auprès de la Confédération et des assureurs, conjointement avec les pharmaciens responsables, n'ont pas abouti, sonnait la fin du système forfaitaire dans la prise en charge financière des traitements médicamenteux des patients institutionnalisés.

Le projet concernant les activités de vaccination contre la grippe dans les pharmacies publiques a connu un développement en 2018. En effet, les discussions avec la Société des médecins du canton de Fribourg ont permis d'aboutir à une modification de la base légale concernée et à l'inclusion de trois nouveaux vaccins administrables dans les pharmacies publiques du canton. Parallèlement, le nombre de pharmaciens et pharmaciennes formés à la vaccination a augmenté, de même que le nombre de pharmacies offrant cette prestation. A ce jour, c'est dans pas moins de 46 des 72 pharmacies réparties sur l'ensemble du canton que le public peut se faire vacciner contre la grippe. Alors que le nombre de personnes vaccinées dans les pharmacies publiques s'élevait à 868 personnes pour la période 2016-2017, il a atteint 1195 personnes pour la période 2017-2018, soit une augmentation de plus de 30 %.

D'autres projets de santé publique comme une préparation à l'éventualité d'une pandémie ou d'un accident nucléaire ont été poursuivis. Les stratégies prévues peuvent s'appliquer par analogie à d'autres situations de crises analogues lors desquelles des médicaments ou du matériel de soins peu utilisés en situation standard deviennent subitement nécessaires en grandes quantités, sans qu'il soit possible de les obtenir par les canaux habituels de distribution.

## 2.11 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 al. 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le Gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention soit conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfasse au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le Gouvernement cantonal fixe le tarif après avoir consulté les intéressés (article 47 al. 1 LAMal). Le Service prépare les dossiers d'approbation et de fixation des tarifs à l'attention du Conseil d'Etat. Lorsque les parties n'acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d'Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le Service est alors amené à suivre la procédure de recours. Ainsi, en 2018, le Service a préparé l'approbation de 7 conventions tarifaires ambulatoires et de 13 conventions stationnaires, soit de 20 conventions au total. Parmi celles-ci, 19 ont pu être approuvées en 2018. Au surplus, il a préparé la fixation de trois tarifs, dont deux provisoires. Il a également préparé l'actualisation au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des tarifs de référence applicables dans les cas d'hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d'implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise.

Au surplus, le Service a poursuivi une procédure de fixation tarifaire. Il est également intervenu en faveur d'une reprise des négociations auprès des partenaires tarifaires suite à l'arrêt du Tribunal administratif fédéral au 12 avril 2018 qui renvoie la fixation des baserates 2012-2013 du HFR au Conseil d'Etat.

La gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, à l'exception des cas des titulaires de permis G, est assurée par les communes ; celles-ci peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le Service a ainsi fourni 281 avis en 2018. 78 % des demandes d'avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des assistants et assistantes, doctorants et doctorantes ou stagiaires rattaché-e-s à des établissements d'études. Près de 17 % des demandes d'avis concernaient des travailleurs et travailleuses et 5 % des rentiers et rentières.

<b>Catégorie de personnes</b>	<b>Nombre d'avis</b>
En formation	218
Travailleurs / travailleuses	49
Rentiers / rentières	14
<b>Total</b>	<b>281</b>

Suite à l'entrée en vigueur en 2017 de la modification de la loi d'application de la LAMal, le Service de la population et des migrants transmet l'information relative à l'octroi des permis frontaliers délivrés aux étrangers au SSP, qui entreprend des contrôles de l'option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin). Dans le courant de l'année 2018, 600 frontaliers ont été contactés.

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de gestion de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

## **2.12 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)**

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA), le Service est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006, ainsi que de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date. Mais surtout, le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'ASA et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'ASA en date du 31 août 2006, les frais sont pris en charge jusqu'à cinq ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'Université et de l'apprentissage). En 2018, trois cas ont été remboursés pour un montant total de 3831 fr. 35 (frais de traitement).

Une contribution financière prélevée sur le Fonds peut être versée pour améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et ayant subi une invalidité ou une impotence durable. Aucun versement n'a été effectué à ce titre en 2018. Dans l'optique d'un soutien aux familles disposant d'un faible revenu, une modification de la loi pour étendre les indemnités accordées aux cas de rigueur liés à la santé d'un enfant en général (maladie, impotence) a été élaborée et approuvée par la Commission parlementaire.

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt.

En 2018, la provision de traitements garantis a diminué de 3831 fr. 35. Le déficit de l'exercice 2017 d'un montant de 28 856 fr. 70 a été compensé par le capital frais courant.

L'exercice 2018 se solde par un résultat d'exploitation négatif de 27 725 fr. 20.

Au 31 décembre 2018, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 681 694 fr. 45.



---

## 3 Service du médecin cantonal (SMC)

---

Médecin cantonal : Dr Chung-Yol Lee

### 3.1 Promotion de la santé et prévention, conseils et traitements

Le Service du médecin cantonal (SMC) est un des acteurs principaux du canton de Fribourg en matière de prévention et de promotion de la santé. Il mène plusieurs projets en lien avec cette thématique, notamment dans le domaine des addictions, de la santé sexuelle et collabore étroitement avec d'autres services de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ainsi qu'avec les acteurs du terrain.

#### 3.1.1 Maladies transmissibles

##### 3.1.1.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles

En ce qui concerne le suivi des déclarations obligatoires, comme en 2017, la hausse du nombre d'infections à *Escherichia coli* entéro-hémorragiques s'est poursuivie dans notre canton, comme dans toute la Suisse. Phénomène de déclaration connu, il est lié à l'utilisation de techniques de laboratoire de plus en plus précises. Le nombre de déclarations d'encéphalites à tiques a augmenté, là aussi comme dans toute la Suisse. Un pic a été observé durant les mois de mai à juillet. Durant la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de juin, nous avons observé une hausse importante des cas de légionelloses. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018, cette augmentation a également été observée de manière forte dans les cantons de Berne et de Genève et plus modérément dans les cantons de Neuchâtel et Vaud. Une collaboration étroite avec le Laboratoire cantonal et des enquêtes approfondies menées auprès des personnes concernées n'ont pas permis de trouver une source de contamination. La situation s'est normalisée dès le mois de juillet.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP sous la rubrique « Système de déclaration pour les maladies infectieuses ».

##### 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre les HPV, qui a débuté à la fin août 2008, on estime à 17 700 le nombre de filles vaccinées (environ 14 500 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 3200 dans les cabinets médicaux privés). A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, les garçons et jeunes hommes âgés de 11 à 26 ans peuvent également recevoir une vaccination contre les HPV à la charge de l'AOS (cf. art. 12a, let. k, OPAS) à la condition que le vaccin soit administré dans le cadre d'un programme cantonal (comme pour les filles). On estime aujourd'hui à plus de 4700 le nombre de garçons/hommes vaccinés (environ 4450 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 250 dans les cabinets privés).

#### 3.1.2 Maladies non transmissibles

##### 3.1.2.1 Programme cantonal de dépistage systématique de cancers

###### Dépistage du cancer du sein

Depuis 2004, la Ligue fribourgeoise contre le cancer poursuit, sur mandat de l'Etat, le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie.

Les premiers chiffres de l'année 2018 démontrent une légère hausse de l'activité avec quelque 21 800 (2017 : 20 200) invitations envoyées et environ 12 300 (2017 : 11 900) mammographies réalisées. Le nombre de cancers dépistés dans le cadre du programme cantonal en 2017 : 62 (Le nombre de cancers détectés suite à la mammographie de dépistage est généralement connu 6 à 12 mois après, raison pour laquelle il est mentionné pour l'année précédente).

Dès 50 ans, chaque femme reçoit, tous les 2 ans, une lettre personnelle, accompagnée d'une brochure détaillée, lui proposant une mammographie de dépistage. Dans le cadre du programme organisé, cet examen est pris en charge hors franchise.

---

Le porte-clés « Mémo-Mamo », outil de sensibilisation qui rappelle aux femmes l'importance du dépistage par mammographie, a été remis lors des activités du mois d'octobre traditionnellement consacré au cancer du sein.

La démarche d'évaluation de la qualité se poursuit pour répondre aux normes mises en place par convention en 2016, notamment par l'évaluation des instituts de radiologie accrédités par le Centre de dépistage, des lectures des radiologues et des images effectuées par les technicien-ne-s en radiologie.

### **Dépistage du cancer du côlon**

Suite à l'étude de faisabilité pour un programme organisé de dépistage du cancer du côlon réalisée par la Ligue fribourgeoise contre le cancer et les premières discussions autour du choix des méthodes de dépistage et des aspects organisationnels, la DSAS a conclu un mandat de prestations avec la Ligue fribourgeoise contre le cancer pour la mise en œuvre du programme cantonal du dépistage du cancer du côlon. Ce dépistage sera proposé aux hommes et femmes âgés de 50 à 69 ans. Ils auront le choix de la méthode : un test de sang occulte dans les selles (FIT) tous les deux ans ou une coloscopie tous les 10 ans.

Un comité de pilotage et un groupe de projet avec des représentant-e-s des partenaires concernés (gastroentérologues, médecins de famille, pharmacien-ne-s, pathologue, laboratoire) ont été constitués. Les rencontres ont débuté afin de définir en détail le programme. Un groupe de coordination romande est également actif depuis plusieurs mois afin de définir un tarif unique avec les assureurs maladie.

Plus d'information sur les activités du Centre fribourgeois du dépistage du cancer se trouvent ici :

<https://www.swisscancerscreening.ch/fr/offres-dans-votre-canton/programmes-cantonaux-cancer-du-sein/fribourg/accueil>

#### **3.1.2.2 Registre fribourgeois des tumeurs**

2018 a été une année de transition pour le Registre fribourgeois des tumeurs (RFT). En effet, suite au départ à la retraite du Dr Camey, une nouvelle responsable a été engagée, Mme Céline Egger Hayoz.

Les activités principales de l'année 2018 :

- > La reprise des tâches ainsi que la formation au codage, selon les classifications (CIM-O et TNM) et les règles (ENCR et IARC) internationales ;
- > La récolte et l'enregistrement en continu et de manière active de toutes les données des cas de cancers auprès des diverses sources (médecins, hôpitaux, laboratoires...);
- > La poursuite du codage des données, qui se fait avec deux ans de décalage selon les directives nationales et internationales. Le codage des cas de cancer 2016 fait état de 2662 tumeurs (état au 8 janvier 2019) ;
- > La vérification de la qualité des données récoltées et codées entre 2006 et 2015 ;
- > La remise à jour du site Internet ;
- > La participation à trois études nationales :
  - > « The management of young women with breast cancer in Switzerland: a snapshot. », étude menée par l'Université de Genève avec le concours d'une bonne partie des registres cantonaux ;
  - > « Occupational cancers in Switzerland : Estimating the burden using registry data » (OCSEBUR), étude menée par l'Institut de Santé au Travail (IST) avec le concours des registres romands ;
  - > « Prospective cohort study on skin cancer and residential radon exposure » (ParTERRE), étude menée par l'IUMSP de Lausanne avec les registres romands et tessinois.
- > Le suivi de la mise en place de la nouvelle Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) et de son ordonnance (OEMO), dont l'entrée en vigueur a été repoussée à janvier 2020.

Plus d'informations sur les activités du RTF se trouvent sous :

<https://fribourg.liguedcancer.ch/registre-des-tumeurs>

### 3.1.3 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) promeut une vision positive et globale de la santé sexuelle et propose essentiellement :

- > des entretiens-conseils (en individuel ou en couple) concernant principalement la sexualité, la vie affective et relationnelle, la contraception, la contraception d'urgence, la grossesse planifiée et non planifiée, les infections sexuellement transmissibles (y compris des tests de dépistage), sur rendez-vous à Fribourg (rue de la Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60) ;
- > des consultations gynécologiques sur rendez-vous à Fribourg, en étroite collaboration avec le Service de gynécologie et obstétrique du HFR, à l'attention prioritairement des jeunes et des populations vulnérables ;
- > des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus sexuels, sur inscription des cercles scolaires, cycles d'orientation et des institutions spécialisées, à l'attention des élèves de la scolarité obligatoire du canton. Ces interventions sont précédées d'une soirée d'information à l'attention des parents et des enseignants.

#### 3.1.3.1 Centre de santé sexuelle et de consultation en matière de grossesse

En 2018, le Centre fribourgeois de santé sexuelle a répondu à 3103 (2017 : 2977) appels téléphoniques. 953 (2017 : 935) consultations médicales et 1006 (2017 : 743) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Les thématiques abordées sont représentées de la manière suivante, sachant que plusieurs thématiques peuvent être discutées lors d'un même entretien :

- > Contraception : 48,9 %
- > Grossesse : 23,6 %
- > Pilule d'urgence : 24,9 %
- > Interruption volontaire de grossesse : 4,4 %
- > Questions médicales ou liées à la fertilité : 11,4 %
- > Infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 47,4 %
- > Education sexuelle et difficultés sexuelles : 10,5 %
- > Consultations psycho-sociales ou liées à la sexualité et au handicap ou consultations concernant les abus et la violence : 18,5 %
- > Autres demandes et centre de documentation : 0,6 %

453 (2017 : 501) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés en 2018 pour 225 hommes et 228 femmes. Le dépistage d'autres infections sexuellement transmissibles a aussi été proposé par le CFSS en 2018 dans le cadre des entretiens-conseil des conseillères en santé sexuelle (et non plus uniquement dans le cadre de la consultation gynécologique) : 365 dépistages pour la Chlamydia (2017 : 135), 241 pour la Gonorrhée (2017 : 74) et 80 pour la Syphilis (lecture rapide ou sérologie, 2017 : non proposé).

La consultation d'éducation sexuelle proposée par le secteur en individuel ou en couple pour les personnes handicapées a donné lieu à 18 (2017 : 20) entretiens. Par ailleurs, 93 situations problématiques en lien avec des comportements sexualisés, des suspicions ou des révélations d'actes d'ordre sexuel ont nécessité une prise en charge et un accompagnement (2017 : 59).

Le CFSS a offert 1006 consultations en tout. Par rapport à l'âge de la clientèle, 34 % (2017 : 45 %) des personnes sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 26,6 % (2017 : 10,8 %) ont moins de seize ans.

Le tableau ci-dessous récapitule la provenance des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

<b>Entretiens individuels et de couple</b>	<b>1006</b>
Suisse	56 %
Etrangère	27 %
Non renseigné	17 %
Fribourg-Ville	27 %
Sarine-Campagne	26 %

<b>Entretiens individuels et de couple</b>	<b>1006</b>
Singine	9 %
Gruyère	16 %
Lac	4 %
Glâne	3 %
Broye	2 %
Veveyse	1 %
Autres cantons et domicile non renseigné	12 %

### 3.1.3.2 Education sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2668 (2017 : 2257) périodes de formation en classe et réalisé 68 (2017 : 45) soirées d'information à l'attention des parents. Dans le tableau ci-dessous figurent les nombres de classes ayant bénéficié d'une intervention d'une formatrice en santé sexuelle :

<b>Degré de scolarité</b>	<b>Français</b>	<b>Allemand</b>	<b>Total</b>
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 <sup>h</sup> , puis éducation sexuelle)	622	39	661
Cycles d'orientation	140	16	156
Enseignement spécialisé	73	0	73

### 3.1.3.3 Stratégie cantonale de santé sexuelle

En 2018, le développement d'une stratégie cantonale de la santé sexuelle s'est poursuivi. Grâce au travail mené par divers professionnel-le-s du domaine de la santé sexuelle notamment, une vision, des objectifs et un premier projet de mesures sont en cours de finalisation.

### 3.1.3.4 Projets et collaborations

Pour répondre à une forte demande et face à l'évolution épidémiologique des dernières années avec une constante augmentation des infections sexuellement transmissibles, le CFSS a élargi à fin 2017 son offre de dépistage des IST. En plus des tests VIH à lecture rapide déjà proposés, il est désormais possible de faire des dépistages pour les infections chlamydia, gonorrhée et syphilis à tarifs préférentiels.

De plus, la collaboration avec les nombreux-ses professionnel-le-s et institutions du domaine médical, social et éducatif ainsi que la participation à différents groupements professionnels actifs dans la promotion de la santé et la prévention se sont poursuivies, notamment :

- > Convention de collaboration avec le HFR pour la consultation gynécologique ;
- > Convention de collaboration avec la fondation PROFA (consultation de santé sexuelle de Payerne) pour les prestations à l'attention des Fribourgeois-es de la région de la Broye.

## 3.1.4 Addictions

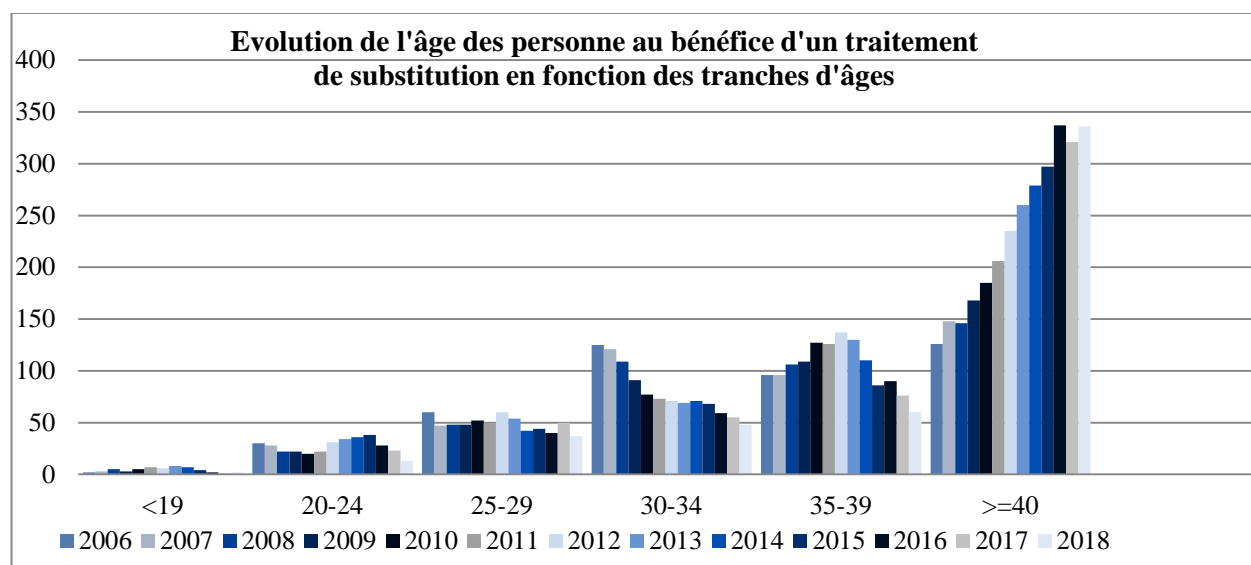
### 3.1.4.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2018, 496 (2017 : 469) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 401 hommes (80,8 %) et 95 femmes (19,2 %). La fourchette d'âge de ces patients et patientes se situe entre 19 et 74 ans. Parmi eux, 312 (304) ont reçu un traitement de méthadone, 103 (107) un traitement à la Buprénorphine et 81 (58) un traitement de Sevre-Long/morphine retard.

Concernant leur accompagnement, 200 (187) patient-e-s étaient suivi-e-s par le Centre cantonal d'addictologie (CCA), 10 (14) par le centre de psychiatrie forensique (prison), tandis que 65 (62) médecins traitants privés prenaient en charge 286 (201) personnes.

207 patient-e-s reçoivent leur médication en cabinet du médecin traitant, 31 en institution, 232 à la pharmacie et 26 en prison.

336 (295) de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un quart des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution ont indiqué que leur revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (155 personnes), tandis que 20 ont indiqué travailler à temps partiel. Environ un quart des patients et patientes ont indiqué être au bénéfice d'une rente AI (133 personnes), 111 bénéficient de l'aide sociale, 18 sont au chômage et 59 données manquantes.

En collaboration avec le CCA et le Pharmacien cantonal, le SMC a organisé la cinquième formation continue annuelle destinée aux médecins et aux pharmaciens et pharmaciennes du canton.

#### 3.1.4.2 Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Sur la base du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool », le dispositif d'indication pour les adultes a été mis en place en novembre 2014. Ce dispositif est une pièce centrale de la coordination car il permet d'améliorer l'orientation, les placements résidentiels, tant cantonaux qu'extracantonaux, le suivi des personnes souffrant d'addiction ainsi que la coordination des prestations fournies. L'évaluation interdisciplinaire, médicale et sociale, est assurée par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et le Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions (RIFA). En 2018, 83 indications ont été effectuées.

En avril, le dispositif cantonal d'indication pour les jeunes et les mineurs a été mis en place. L'évaluation des situations est effectuée par l'association REPER et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). 13 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2018. Ce chiffre est inférieur aux prévisions. Comme le dispositif est encore dans sa phase de démarrage (il n'est pas encore bien connu de tous les partenaires qui peuvent annoncer des situations), on peut considérer qu'il va progresser dans les mois à venir.

Les EDFR et le SESSP ont aussi été intégrés à ce dispositif d'indication. Afin de permettre aux personnes en détention souffrant d'addiction d'être rapidement détectées et, si nécessaire, d'avoir une évaluation de leur addiction, une pré-indication systématique a été instaurée dans le courant 2018 pour toutes les personnes se trouvant en détention préventive et qui ont un problème d'addiction. Cela permet notamment de définir de manière plus fondée les mesures anticipées avant jugement.

Le rapport « Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Besoins et priorités. Période 2018-2021 » met à jour les besoins et les priorités recensés dans le rapport du Conseil d'Etat de 2012 (cf. 3.1.4.4.).

#### 3.1.4.3 « Plan cantonal d'action alcool »

Sur la base d'une description de l'offre cantonale existante, d'une analyse des besoins, d'une analyse de la littérature scientifique, des données au niveau national et d'un processus participatif large des partenaires fribourgeois, le PCAA fournit une vision, des objectifs à atteindre, une stratégie de mise en œuvre ainsi qu'un plan de mesures. Il entend ainsi, pour la période 2018-2021, renforcer la coordination des différentes actions/interventions/prestations existantes autour d'une stratégie d'action définie et partagée. Après la mise en consultation entre avril et juillet 2018, le Conseil d'Etat a approuvé le PCAA, qui pourra dès lors être mis en œuvre. Cette mise en œuvre se fera conjointement entre le SSP et le SMC.

#### 3.1.4.4 Commission cantonale des addictions

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014. La Commission s'est réunie à trois reprises en 2018. Ses champs d'activité ont été les suivants :

- > Poursuite du développement d'une « transdisciplinarité », d'un faire ensemble, de dialogue, de décloisonnement et de coordination dans le domaine des addictions à Fribourg (santé, police, justice, social, administration) ;
- > Suivi des projets cantonaux et des impulsions données ;
- > Réseautage et informations sur ce qui se passe dans les différentes instances, tant au niveau international, national, inter-cantonal que cantonal.

La DSAS a confié la tâche de mettre à jour les besoins et les priorités recensés dans le rapport du Conseil d'Etat de 2012 permettant de faire face à l'évolution des addictions et des groupes-cibles concernés. Ce nouveau rapport « Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Besoins et priorités. Période 2018-2021 », dont le Conseil d'Etat a pris acte en novembre 2018, permet d'avoir des objectifs et un cadre de référence communs garantissant une sécurité tant pour l'Etat que pour les partenaires. Les addictions sans substance, comme le jeu excessif, y tiennent notamment une place plus importante compte tenu des développements importants dans ce domaine. D'où le changement de l'intitulé du rapport, qui porte non plus uniquement sur les drogues illégales et l'alcool mais sur les addictions au sens complet du terme.

#### 3.1.5 Médecine scolaire

Durant l'année 2018, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, en 2<sup>H</sup> et en 7<sup>H</sup>, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 168 (2017 : 168) écoliers et écolières contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 600 (2017 : 728) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 148 (2017 : 60) contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1257 (2017 : 1452) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 10 (2017 : 22) contre la poliomyélite. De plus, en 2018, 1372 (2017 : 1610) jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV) ».

Les travaux de réorganisation du système de médecine scolaire actuel ont été poursuivis en vue de la mise en œuvre du concept « Frimesco ». La nouvelle ordonnance sur la médecine scolaire a été adoptée par le Conseil d'Etat le 17 avril 2018 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans qui permettra une mise en œuvre progressive dans les communes.

### 3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjoint sont membres, assure ainsi la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). Les acteurs sanitaires sont coordonnés via l'Organe de conduite sanitaire (OCS) qui est géré par le SMC. Cette organisation permet également d'informer la population

concernant des situations potentiellement dangereuses telles que la canicule, les périodes de sécheresse, les crues ou encore les feux de forêt.

### 3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)

En 2018, l'OCS s'est réuni à quatre reprises. Les principaux thèmes traités ont été :

- > Suivi du projet d'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur ;
- > Actualisation du plan d'engagement « pandémie » ;
- > Participation à plusieurs groupes de travail et exercices dirigés par l'OCC et/ou la Confédération ;
- > Poursuite et finalisation du projet de mise sur pied d'une Task force sanitaire à disposition du Groupe d'intervention de la Police cantonale (TASK FORCE SAN). Ce projet sera mis en œuvre en 2019 ;
- > Démarrage du projet de mise sur pied d'un poste de commandement sanitaire (PC SAN) sur le lieu d'un sinistre majeur ;
- > Tenue de la première demi-journée d'information de l'OCS. Cette demi-journée consacrée aux partenaires de l'OCS a réuni environ septante personnes.

Le SMC a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec le Service sanitaire coordonné (SSC) de la Confédération et au sein de l'Organe sanitaire de coordination (OSANC), organe du SSC dans lequel le médecin cantonal représente le canton de Fribourg.

### 3.2.2 Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur

Sur mandat de l'OCS, un projet d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accident ou sinistre majeur a été lancé en 2015. De manière à pouvoir élaborer un plan d'engagement, un groupe de travail (GT) composé des acteurs sanitaires du terrain (Centrale 144, Service d'ambulance et Service des urgences du HFR et du HIB) et d'un représentant de la DSAS a été institué. Ce groupe de travail piloté par les Préfets et des représentants et représentantes des communes a élaboré un concept d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur qui assure l'engagement organisé des forces sanitaires dans les deux régions linguistiques et leurs activités coordonnées sur place sinistrée. Parallèlement, la procédure provisoire d'engagement des fonctions de commandement sanitaire, ambulanciers et médecins chefs de secours, qui est entrée en vigueur en 2016, a été opérationnelle durant toute l'année et sera remplacée par la procédure intégrée dans le nouveau concept d'organisation en cas d'accident et de sinistre majeur. Des tests d'alarme ont été effectués tout au long de l'année par la Centrale 144.

## 3.3 Surveillance et planification du système sanitaire

Le SMC collabore étroitement avec les Services de la santé publique (SSP) et de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et pré-hospitalière ainsi que de la formation médicale post-grade.

### 3.3.1 Institutions de santé : résumé du nombre des prestations

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	11
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	8
Traitement, sur dossier et par courriers, de plaintes diverses liées à des institutions dans des contextes particuliers	5
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	17
Visites dans le cadre de la reconnaissance d'unités soins en démence	3
Etudes de dossiers dans le cadre de la reconnaissance d'unités de soins en démence	3
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	13
Préavis divers (par ex. dotation supplémentaire liée à des travaux de construction)	1
Contestation de niveau de soins, démarche administrative, coordination avec SPS	4
Contestation de niveau de soins, séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-	1

Type de prestations	Nombre
sociaux pour personnes âgées	
Contestation de niveau de soins, contre-évaluation	0
Evaluations des formations post-grade	3
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	4

### 3.3.2 Surveillance des professionnel-le-s de la santé

En 2018, le SMC a participé en collaboration avec le SSP à 1 (2017 : 1) inspection d'un cabinet médical pour donner suite à des plaintes ou signalements par des patients et patientes, où des aspects de gestion et le respect des règles de la science médicale et des bonnes pratiques ont dû être vérifiés. Plusieurs dossiers de plaintes concernant des professionnel-le-s de la santé ont dû être analysés et traités sur dossiers. De plus, le SMC a été consulté pour donner son préavis concernant plusieurs demandes d'autorisation d'exploiter un cabinet ou une institution de santé (non-EMS).

### 3.3.3 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2018, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour environ 40 requêtes (environ 30 en 2017) de levée de secret professionnel.

### 3.3.4 Hospitalisations hors canton

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, le SMC a traité 7723 demandes de garanties de paiement, ce qui est supérieur aux chiffres des années précédentes (2017 : 7158, 2016 : 7217). 3918 cas (55 % des garanties octroyées) ont dû être limités au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton sans raison médicale au sens de la législation fédérale, un taux stable pour les trois ans passés (2017 : 57 %, 2016 56 %).

## 3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au SMC concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent une vue générale des thématiques dans lesquelles le SMC est impliqué sous l'angle de la coordination.

### 3.4.1 Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) dans le cadre du système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. En 2018, le SMC a livré à l'OFS les données 2017 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

### 3.4.2 Echanges et collaborations

#### 3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaborateurs et les collaboratrices du SMC participent à de nombreux groupes de travail et commissions. Les plus importants sont mentionnés ici :

Niveau cantonal :

- > Organe cantonal de conduite (OCC) ;
- > Organe de conduite sanitaire (OCS) ;
- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;



- 
- > Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST) ;
  - > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
  - > Commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire ;
  - > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
  - > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique) ;
  - > Groupe de coordination SIDA ;
  - > Groupe sur la traite des êtres humains ;
  - > CAN-TEAM, groupe interdisciplinaire pour les situations de maltraitance, de négligence et d'abus sexuels sur les enfants et les adolescent-e-s ;
  - > Groupe-ressources MGF (mutilations génitales féminines / excision) ;
  - > Groupe de travail élargi sur la prise en charge des victimes de mariages forcés (MF).

Niveau intercantonal :

- > Association des médecins cantonaux suisses (AMCS) ;
- > Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ;
- > Commission des médecins cantonaux du GRSP ;
- > Commission soins de longue durée du GRSP ;
- > Conférence des délégué-e-s cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des éducateurs et éducatrices, formateurs et formatrices en santé sexuelle et reproductive (ARTANES) ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILJD) de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS) ;
- > Groupe de travail romand des maladies transmissibles.

Niveau fédéral / national

- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme ;
- > Commission fédérale de santé sexuelle.

#### 3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le SMC a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :

- > Etude sur les besoins en personnel soignant et d'accompagnement ;
- > Promotion de la santé et prévention - Stratégie cantonale Perspectives 2030 ;
- > Plan cantonal santé mentale ;
- > Plan cantonal d'action alcool ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Etude de faisabilité du dépistage du cancer du côlon ;
- > Cursus de médecine de famille et assistantat au cabinet médical ;
- > Plan climat : ateliers « adaptations aux changements climatiques ».

---

## 4 Service dentaire scolaire (SDS)

---

Cheffe de service : Carole Plancherel

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Prophylaxie

Le groupe de travail conjoint entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a travaillé sur des nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 2 (9 – 12 ans). Le message de ces outils est de favoriser la prise de conscience par les élèves de leur capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver. Après le premier film destiné au cycle 1 (4 – 8 ans), Tim et Léa, les deux castors, poursuivent leur aventure dans ce second film intitulé « Acide attaque », réalisé en collaboration avec les frères Guillaume de Ciné3D et accompagné d'ateliers pédagogiques. Leur implémentation est prévue pour la rentrée scolaire 2019/20.

Pour le cycle 3 (12-15 ans), un concept en adéquation avec l'âge des élèves sera développé ultérieurement.

En 2018, les éducatrices en santé bucco-dentaire (1,7 EPT) ont visité 1161 classes (1406 en 2017) et dispensé leur enseignement à 20 115 élèves (26 007 élèves en 2017). Cette tournée compte un peu moins de visites qu'en 2017, suite à des absences maladie de longue durée.

#### 4.1.2 Pédodontie

Depuis 2016, les soins dentaires ont été concentrés sur trois sites (Fribourg/Pérolles, cycles d'orientation de Bulle et de Romont). En septembre 2018, une nouvelle équipe, composée d'une dentiste et d'une assistante dentaire, a été mise sur pied afin de soulager les quatre équipes existantes et de réduire le temps d'attente de la patientèle entre les rendez-vous pris pour des soins. Cette nouvelle équipe procède aux contrôles et aux soins dentaires pour une grande partie des élèves des cycles d'orientation.

Pour la patientèle qui le souhaite, les soins dentaires peuvent être prodigués sous hypnose thérapeutique spécifiquement élaborée pour les médecins dentistes. Cette thérapie permet d'éviter de pratiquer des narcoses dans des cas lourds et est souvent utilisée chez les élèves de 1<sup>H</sup> – 2<sup>H</sup>, afin d'éradiquer dès la première séance la peur du ou de la médecin dentiste. Comme elle rencontre aujourd'hui un vif succès, toute l'équipe de la pédodontie sera, à terme, formée à l'hypnose.

#### 4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi une activité soutenue sur les sites de Fribourg et de Bulle, avec deux médecins orthodontistes soit 1,35 EPT en 2018. Il a accueilli 246 nouveaux patients et patientes (244 en 2017). Au total 1033 enfants et jeunes (1211 en 2017) ont été traités, ce qui représente 6325 rendez-vous (7551 en 2017).

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 1 323 421 francs (1 428 390 en 2017). La facturation des prestations et le suivi du contentieux sont assurés par le Service, qui a cessé de faire appel à la Caisse suisse des médecins dentistes.

#### 4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a effectué un contrôle approfondi des règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires et des conventions avec des médecins dentistes privés. Le contrôle des dossiers des 136 communes fribourgeoises a permis de déceler les lacunes suivantes :

- > 26 communes ne disposaient pas de règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires. Elles ont été invitées à présenter un projet de règlement pour approbation avant le 31 janvier 2019 ;
- > 78 communes disposaient d'un règlement obsolète, incompatible avec la législation en vigueur et la jurisprudence. Elles ont été invitées à présenter un projet de règlement pour approbation courant 2019 ;

- > 5 communes n'ont ni adressé une demande au Service pour l'organisation des contrôles et des soins dentaires, ni conclu de convention avec un ou une médecin dentiste privé à cet effet. Elles ont été invitées à régulariser leur situation avant le 31 janvier 2019.

Le Service a également constaté que 5 communes disposaient d'une ancienne convention avec des médecins dentistes privés. Elles ont été priées d'informer le Service quant à l'organisation des contrôles et des soins dentaires dans leur commune, et ce avant le 31 décembre 2018.

En 2018, le SDS a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service et rendu une trentaine de préavis, tant en matière de règlements communaux que de conventions entre les communes et des médecins dentistes privés.

A fin 2018, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire pour 103 communes sur les 136 que compte le canton.

## 4.2 Statistiques

Année 2018	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cliniques	Nombre d'enfants contactés par le SDS	Nombre d'enfants contrôlés par un dentiste privé	Nombre d'enfants contrôlés par le SDS	% des enfants contrôlés par le SDS	Nombre de patients avec nettoyages effectués	Nombre de patients avec scellements posés	Nombre de patients avec autres soins prodigués	Prestations effectuées, en francs (point : CHF 1.-)	Stationnements facturés, en francs
<b>Bulle (75 %)</b>	9 432	6 952	2 480	26.29 %	628	131	585	346 502.95	36 960.00
<b>Fribourg (150 %)</b>	13 415	8 128	5 287	39.41 %	1 645	510	1 387	905 526.60	73 260.00
<b>Romont (75 %)</b>	7 304	4 824	2 480	33.95 %	790	276	647	444 279.05	30 360.00
<b>TOTAL</b>	<b>30 151</b>	<b>19 904</b>	<b>10 247</b>	<b>33.99 %</b>	<b>3 063</b>	<b>917</b>	<b>2 619</b>	<b>1 696 308.60</b>	<b>140 580.00</b>
<b>Total 2017</b>	29 737	19 938	9 799	32.95 %	3 082	938	2 989	1 329 139.50	122 100.00

Les chiffres 2018 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2018. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2017/18 » de la DICS. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2018 du Service (SAP).

## 4.3 Affaires contentieuses

Le Service a enregistré cinq réclamations (neuf en 2017) ; quatre ont été traitées par le Service et la dernière est encore en suspens auprès du médecin dentiste-conseil. Elles concernent toutes le secteur de la pédodontie.

## 4.4 Législation

L'ordonnance du 19 décembre 2017 fixant la valeur du tarif des prestations du Service est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle fixe la valeur du point du tarif des prestations en pédodontie et en orthodontie à 1 franc. Cette ordonnance fait suite à convention portant sur le nouveau tarif dentaire signée par la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) et ses partenaires tarifaires (assurances).

---

## 5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

---

Cheffe de service : Maryse Aebischer

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du soutien financier aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, de même que les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Le secteur contrôle l'activité de l'ensemble de ces institutions et planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

En 2018, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 105 745 047 francs (98 908 411 en 2017), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 20 723 718 francs (19 175 364).

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la CIIS, le Service gère les demandes de placement dans les institutions situées hors canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton placées dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et Services placeurs. Le montant total payé par le Service pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 11 594 755 francs (11 345 059). Ce montant correspond à 270 garanties de financement de prestations (286) et concerne 209 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (214), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes ayant bénéficié de prestations institutionnelles situées hors canton, 44 étaient atteintes dans leurs facultés mentales (43), 26 dans leurs capacités physiques (36), 78 dans leurs facultés psychiques (63) et 15 dans leurs facultés sensorielles (15). 46 personnes souffraient d'un problème d'addiction (57). Concernant les séjours de personnes mineures placées dans des établissements socio-éducatifs hors canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 6 903 477 francs (5 027 849) et correspond à 116 placements de 88 mineur-e-s et jeunes adultes (126 placements de 90 personnes). De ces placements, 49 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (58) et 51 par les Justices de paix (47). A noter que les placements hors canton recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année) et concernent aussi l'établissement de détention Aux Léchaires, à Palézieux.

Durant l'année 2018, divers dossiers de construction et/ou de déménagement ont été suivis par le Service, en particulier celui de la transformation du bâtiment abritant l'institution Le Homato de la fondation Les Buissonnets, dont une partie des résidents a été relogée provisoirement dans le bâtiment du Foyer Ste-Elisabeth (collaboration avec le SASoc et le SBat) et celui du déménagement de l'institution Le Tremplin (collaboration avec le SBat et SAfU). Le Service s'est aussi occupé des dossiers concernant la construction du nouveau foyer de la fondation HorizonSud à Gumefens et les nouveaux locaux pour les activités d'atelier de la fondation L'Estampille et du Foyer des apprentis de la fondation L'Eau Vive.

---

Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments des institutions spécialisées, le Service a entamé différentes démarches en vue d'instaurer, par l'intermédiaire de la Fondation énergie Fribourg, une collaboration entre l'association energo et différentes institutions du canton. Des panneaux solaires vont en outre être installés sur le toit du Centre d'intégration socio-professionnelle (CIS), en collaboration avec la coopérative OptimaSolar, permettant ainsi la production de plus de 100 000 kW/h par an pour une part d'autoconsommation estimée de plus de 60 %. Ces démarches permettront à terme d'importantes économies d'énergie.

Au cours de l'année, cinq nouvelles institutions ont intégré les projets-pilotes visant à mettre en place une activité de liaison psychiatrique et de consultation dans les institutions. Il s'agit des institutions pour personnes adultes en situation de handicap de la fondation St-Louis, de la fondation La Rosière et de l'association St-Camille, ainsi que les deux institutions socio-éducatives de l'association Les Traversées et de la Stiftung Heimelig. Cette activité de liaison psychiatrique et de consultation permet aux équipes thérapeutiques des institutions de bénéficier du soutien du RFSM, en particulier pour préciser certains diagnostics psychiatriques et pour anticiper d'éventuelles complications ou encore pour discuter de situations complexes rencontrées par les équipes éducatives.

### 5.1.2 Secteur des EMS

Le secteur des EMS calcule pour chacun des 42 établissements du canton, répartis sur 50 sites, le prix des soins sur la base des dotations requises en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergé-e-s. Pour les lits EMS reconnus, il calcule aussi le prix de l'accompagnement. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins (et d'accompagnement pour les lits EMS reconnus) en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les 504 avis (562) d'engagement préavisés par le Service. Ce personnel représente environ 2050 EPT (2000). Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation.

Au 31 décembre 2018, le canton de Fribourg comptait 72 places (idem en 2017) dans les foyers de jour, 2649 lits reconnus (2684), dont 147 dans 12 unités spécialisées en démence (USD), et 156 (0) lits admis AOS (= lits admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins). Au 31 août 2018, le taux d'occupation des lits était de 95.65 % (95.07 %).

Parmi les personnes résidant en EMS, 12 étaient domiciliées hors canton (5), dont 4 dans le canton de Vaud, 7 dans le canton de Berne et 1 dans le canton des Grisons. 45 (24) Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueilli-e-s en long séjour dans des EMS hors canton, dont 41 (19) dans le canton de Berne, 2 (1) dans le canton de Vaud, 1 en Argovie et 1 en Thurgovie. 18 (15) autres personnes domiciliées dans le canton ont bénéficié d'une prise en charge pour un court séjour dans le canton de Berne. De plus, 12 (21) Fribourgeois et Fribourgeoises et 20 (14) Vaudois et Vaudoises ont bénéficié du projet-pilote de libre-passage entre la Broye vaudoise et fribourgeoise.

Depuis le mois de mai 2018 se déroule en Suisse alémanique une phase-pilote visant à tester dans différents EMS une nouvelle version de l'outil RAI Nursing Home (RAI NH). Plusieurs EMS du canton Fribourg participent à cette phase-pilote, alors que celle-ci ne démarre dans les autres cantons de Suisse romande qu'au début de l'année 2019, avec pour objectif de comparer les résultats obtenus au moyen de la nouvelle version de l'outil RAI avec les résultats issus de l'outil Plaisir. Dans ce contexte, le canton de Fribourg joue un rôle de facilitateur, étant le seul canton à utiliser le RAI NH dans les deux langues.

Durant l'année, le Service a organisé à l'attention des superviseurs RAI travaillant dans les EMS fribourgeois plusieurs ateliers sur la manière de documenter les soins. Ces ateliers se sont appuyés sur les principes et critères définis au sein d'un groupe de travail constitué à l'initiative de la responsable RAI du Service et réunissant des représentants des EMS, des assureurs-maladie et du fournisseur de l'outil RAI NH en Suisse (Q-Sys).

---

## 5.2 Projets et événements particuliers

### 5.2.1 Politique de la personne en situation de handicap

#### 5.2.1.1 Nouvelle législation

En octobre, la DSAS a mis en consultation restreinte un projet de règlement sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles.

#### 5.2.1.2 Service de relève

La DSAS a signé en juin 2018 un mandat de prestations avec Pro Infirmis qui, conformément au plan de mesures 2018-2022, englobe notamment le financement des prestations du Service de relève auprès des personnes mineures en situation de handicap. Ces prestations permettent de relayer les parents qui s'occupent à domicile de leur enfant en situation de handicap et constitue, dès lors, l'une des mesures introduites par l'Etat pour soutenir les proches aidants.

#### 5.2.1.3 Evaluation des besoins et indication

Toute personne qui sollicite une prestation institutionnelle pour personnes en situation de handicap est mise au bénéfice d'une évaluation de ses besoins et de ses compétences.

Durant l'année 2018, 351 demandes d'évaluation ont été déposées (117, mais sur 5 mois). De ces 351 demandes, 60 sont en cours d'évaluation au 31 décembre 2018, 200 ont reçu la validation formelle d'une proposition de prestations et 19 ont été abandonnées en cours d'évaluation. 72 ont fait l'objet d'une non entrée en matière (dossier incomplet, doublon avec un dossier déjà existant, personne non-autorisée). Des 260 évaluations 2018 en cours ou déjà validées, 169 sont ou ont été réalisées par les institutions spécialisées, 45 par Pro Infirmis, 39 par les réseaux hospitaliers et 7 par le SPS.

#### 5.2.1.4 Surveillance des institutions

Durant l'année 2018, six institutions ont reçu la visite de l'inspectrice en charge de la surveillance des institutions pour personnes adultes en situation de handicap. Ces visites ont permis de constater l'adéquation des prestations de ces institutions avec les compétences et les besoins des personnes en situation de handicap. Pour cette raison, aucune exigence particulière n'a été formulée. Dans un souci d'amélioration constant des prestations et dans un esprit de partenariat, le Service a néanmoins formulé quelques propositions d'amélioration.

Le Service a également formalisé en 2018 les objectifs et les modalités du contrôle et de la surveillance des institutions socio-éducatives et les a présentés aux institutions lors d'une séance de leur organisation faîtière INFRI.

#### 5.2.1.5 Contrôle de la qualité

En collaboration avec un groupe de travail composé de représentants de INFRI, le Service a en outre défini la liste des indicateurs nécessaires à l'évaluation de la qualité dans les institutions pour personnes adultes en situation de handicap. Ces indicateurs se réfèrent aux critères établis par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales et ont été validés par deux entreprises en charge des prestations d'audit et de certification des institutions spécialisées.

### 5.2.2 Politique des seniors

#### 5.2.2.1 Senior+

L'article 11 de la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales (LPMS) prévoit que toutes les communes d'un ou plusieurs districts forment une association afin d'assurer la coordination de la prise en charge médico-sociale fournie à domicile et en EMS (réseau médico-social). Dans ce contexte, le Service a organisé des rencontres avec les représentants de chacun des districts afin de discuter de l'avancement des travaux de mise en place ainsi que des tâches de leur réseau médico-social.

Le plan de mesures 2016-2020 prévoit notamment la création d'un outil visant à uniformiser le processus d'évaluation des besoins et d'orientation des personnes âgées fragilisées vers le ou les fournisseurs de prestations adéquats. Les travaux en vue de l'élaboration de cet outil ont débuté en mai au sein d'un groupe de personnes représentant les fournisseurs de prestations, les réseaux médico-sociaux et les Services de la santé publique et de la prévoyance sociale. Ces personnes, qui disposent d'une bonne connaissance des différents outils existant en matière

d'évaluation et d'orientation, se sont réunies à six reprises durant l'année et ont d'ores et déjà validé les rubriques, les définitions, les objectifs et les items techniques du nouvel outil. Les travaux se poursuivront en 2019.

En application de l'article 4 de la loi du 12 mai 2016 sur les seniors (LSen), les communes sont appelées à évaluer les besoins de leur population senior d'ici au 30 juin 2021 et de définir les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour y répondre et atteindre ainsi les objectifs de la politique cantonale. Ces mesures concerneront avant tout les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire. Pour soutenir les communes dans leur démarche, le Service a rédigé un mémento ayant pour objectif de leur proposer un cadre et une démarche à suivre.

La solidarité entre les générations dans le canton de Fribourg a également fait partie des priorités dans la mise en œuvre du plan de mesures 2016-2020. Celui-ci prévoit d'attribuer une aide financière à des projets dont le but est de favoriser cette solidarité et les échanges entre les générations. Au mois d'octobre 2018, un appel à projets a été lancé et l'attribution de l'aide financière sera décidée au début du mois de janvier 2019 par un jury composé de cinq personnes représentant aussi bien les personnes âgées que les jeunes.

A la fin de l'année, la DSAS a signé un mandat de prestations avec la Croix-Rouge qui, conformément au plan de mesures 2016-2020, englobe notamment le financement de prestations de conseil et de soutien aux proches aidants s'occupant de personnes âgées fragilisées ainsi que le financement de prestations de relève à domicile.

### 5.2.2.2 UATO

L'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) a accueilli en 2018 128 (135) personnes dont 22 % pour une attente de placement, 48 % avec une indication de retour à domicile et 30 % avec une situation à clarifier. A la sortie, 42 % des personnes sont rentrées à domicile, 43 % ont été placées en EMS, 4 % sont décédées dans l'unité et 11 % ont été transférées dans un hôpital de soins aigus ou de réadaptation.

## 5.3 Statistiques

### 5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2018, le canton de Fribourg offrait pour les personnes adultes en situation de handicap 877 places (867) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1220 places (1182) en atelier et centre de jour.

Pour les mineur-e-s et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élevait à 222 (217), dont 186 (181) dans des institutions socio-éducatives.

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait au 31 décembre 2018 de 18 places (22) pour l'accueil de mineur-e-s en milieu familial, réparties dans 3 familles d'accueil professionnelles (FACpro).

Lieu de vie - handicap mental	Situation au 31.12.2018			Nouvelles places réalisées en 2018
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	8			
Fondation FAH-SEB / Linde	42			
Fondation FAH-SEB / Colombière	48			
Fondation La Rosière		16	12	
Fondation Clos Fleuri	45	23	12	6
Fondation Handicap Glâne	47	7	24	
Fondation Les Buissonnets / Homato	32			
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	13	37	10	
Association L'Arche		14		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)		15	10	
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)		24	24	
Fondation La Belle Etoile	8	8	4	
<b>Total des places</b>	<b>243</b>	<b>144</b>	<b>96</b>	<b>6</b>

Lieu de vie - handicap psychique	Situation au 31.12.2018			Nouvelles places réalisées en 2018
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	107		32	
Association Les Traversées	13		29	3
Fondation St-Louis	11	37		1
Stiftung Applico	8		12	
<b>Total des places</b>	<b>139</b>	<b>37</b>	<b>73</b>	<b>4</b>

Lieu de vie - handicap physique	Situation au 31.12.2018			Nouvelles places réalisées en 2018
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	59		12	
Fondation FAH-SEB	7			
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	15			
<b>Total des places</b>	<b>81</b>		<b>12</b>	

Lieu de vie – addiction	Situation au 31.12.2018			Nouvelles places réalisées en 2018
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation Le Torry	20			
Association Le Radeau	12			
Fondation Le Tremplin	14		6	
<b>Total des places</b>	<b>46</b>		<b>6</b>	

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Fondation FAH-SEB / Linde		6	
Fondation FAH-SEB / Colombière		17	1
Fondation La Rosière	73	6	
Fondation Clos Fleuri	116		6
Fondation Les Buissonnets / Homato		15	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	75		
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)	96	18	8
Fondation Handicap Glâne	79		9
Fondation La Belle Etoile	40		
<b>Total des places</b>	<b>614</b>	<b>62</b>	<b>24</b>

Lieu d'occupation - handicap psychique	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	137		
Fondation St-Louis	35		
Association Les Traversées		4	
Fondation Centre d'intégration socio-professionnelle (CIS)	97		6
Fondation L'Estampille	48		8
Stiftung Applico	40		
<b>Total des places</b>	<b>357</b>	<b>4</b>	<b>14</b>



Lieu d'occupation - handicap physique	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	163		
<b>Total des places</b>	<b>163</b>		

Lieu d'occupation - addiction	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Le Tremplin	12	8	
<b>Total des places</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	

Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Association Le Bosquet	21 (dont 3 places accueil d'urgence)		
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / St-Etienne		44	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out		10	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Bonnesfontaines		28	
Association Mouvement Enfance et Foyers / Nid Clairval		17	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis		17	
Association Les Traversées		14	
Stiftung Kinderheim Heimelig		12	
Fondation Transit		15	5
Fondation pour la femme et l'enfant / Aux Etangs		8	
<b>Total des places</b>		<b>186</b>	<b>5</b>

Autres institutions pour mineur-e-s	Situation au 31.12.2018		Nouvelles places réalisées en 2018
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Espace thérapeutique / Centre thérapeutique de jour		18	
Fondation Espace thérapeutique / Tagesklinik		10	
Association Le Bosquet		8	
<b>Total des places</b>		<b>36</b>	

### 5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2018, le nombre de lits EMS reconnus selon la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales était de 2649 (2684), dont 2569 réservés aux accueils de longue durée et 80 aux accueils de courte durée. Le nombre de lits admis AOS s'élevait quant à lui à 156 (0) et 72 (72) places étaient disponibles en foyer de jour.

### Nombre de lits EMS reconnus long et court séjour au 31.12.2018 par district

	Lits long séjour	dont lits en USD	Lits court séjour
Sarine	881	43	33
Singine	375	24	16
Gruyère	475	11	5
Lac	259		6
Glâne	206	24	5
Broye	209	15	11
Veveyse	149	15	4
Les Camélias, Marsens	15	15	
<b>CANTON</b>	<b>2 569</b>	<b>147</b>	<b>80</b>

### Nombre de lits EMS AOS au 31.12.2018

	Lits long séjour
Sarine	22
Singine	
Gruyère	46
Lac	18
Glâne	
Broye	
Veveyse	
ISRF, Fribourg	70
<b>CANTON</b>	<b>156</b>

### Nombre de places en foyer de jour au 31.12.2018

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
<b>CANTON</b>		<b>72</b>	

## 6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : Jean-Claude Simonet

### 6.1 Activités

La mission du Service de l'action sociale est d'assurer l'aide nécessaire aux personnes dans le besoin, aux personnes relevant du domaine de l'asile, aux personnes victimes d'infractions et de s'occuper des avances et du recouvrement des pensions alimentaires. Il coordonne ces dispositifs, veille à leur bon fonctionnement, contrôle l'application des mandats, effectue les répartitions financières. Il suit le développement du dispositif cantonal d'action sociale en

---

général, favorise la collaboration entre les acteurs, propose des améliorations ainsi que des mesures de politique sociale et veille à la coordination de la politique familiale.

### 6.1.1 Aide aux personnes dans le besoin

Le Service assure la répartition des frais d'aide matérielle entre l'Etat et les communes et entre toutes les communes de chaque district. Il décide de l'aide matérielle relevant de l'article 8 de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Il est chargé de veiller à ce que les communes, les 24 services sociaux régionaux (SSR) et les commissions sociales ainsi que les 11 services sociaux spécialisés assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il assure les relations intercantionales définies dans la loi fédérale en matière d'assistance (LAS).

En 2018, de nouvelles recommandations ont été adressées aux SSR afin d'harmoniser sur le plan cantonal l'aide matérielle octroyée aux parents dans le cadre de la prise en charge des frais scolaires suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017. Une autre recommandation a été adressée concernant l'application de l'article 31 al. 1 LASoc au sujet de l'inscription d'une hypothèque légale au Registre foncier pour garantir le remboursement de l'aide matérielle accordée. Les SSR ont également reçu une recommandation concernant l'aide accordée aux ressortissants étrangers et ressortissantes étrangères suite à la révision de la loi fédérale sur les étrangers mettant en œuvre l'article 121a de la Constitution. Enfin, une dernière recommandation a été transmise concernant le dentiste conseil.

Le Service répond aux questions des SSR, leur fournit des conseils pour l'application de la LASoc et les informe régulièrement sur les développements importants concernant l'aide sociale. Il met à disposition de ces services et des autorités d'aide sociale un répertoire des normes et procédures qu'il tient régulièrement à jour ([www.fr.ch/sasoc](http://www.fr.ch/sasoc)). Il a procédé, comme chaque année, à des visites dans les commissions sociales (3) pour vérifier l'application de la loi et mieux cerner les défis auxquels sont confrontées les autorités d'aide sociale. Il a rencontré les groupements francophone et germanophone des SSR.

Dans le cadre de ses tâches de coordination, le Service a réuni en 2018 à quatre reprises les responsables des SSR francophones et germanophones du canton afin de favoriser la collaboration entre ces services et l'harmonisation des pratiques. Différentes questions d'application de la LASoc ont été examinées, notamment l'aide aux personnes placées dans des établissements médico-sociaux, les sanctions, la constitution de gages immobiliers, la suppression rétroactive des pensions alimentaires, la prise en compte de la fortune, les forfaits en cas d'hospitalisation de longue durée, la répartition de l'entretien lors de garde alternée, l'application du principe de subrogation, l'assistance administrative dans le cadre l'application de la loi sur la nationalité suisse entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données pour la statistique suisse de l'aide sociale économique (ASE) et financière.

En 2018, le Service a lancé les travaux destinés à mettre sur pied le 3<sup>e</sup> Forum du logement en collaboration avec le Service du logement et le Service de la prévoyance sociale.

#### 6.1.1.1 Dispositif d'insertion socio-professionnelle

L'aide matérielle accordée aux personnes dans le besoin s'inscrit dans une politique active qui prévoit en contrepartie l'engagement de ces personnes dans des mesures d'insertion sociale (MIS). Le Service est chargé de coordonner ce dispositif d'insertion socio-professionnelle, de tenir à jour le catalogue de ces mesures et de l'adapter par rapport à l'évolution des besoins. Il a achevé en 2018 une révision complète de ce catalogue réalisée en collaboration avec les SSR.

La politique cantonale d'insertion socio-professionnelle représente un enjeu important parce qu'elle permet de réduire les risques de précarité pour les personnes et de diminuer les charges d'aide sociale pour la collectivité. Le Service est chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Il contribue au développement de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et veille à la bonne coordination entre ce dispositif et les SSR. Il a contribué avec le Service public de l'emploi (SPE) à l'ajustement des « Pôles insertion+ », sur la base des résultats d'une évaluation réalisée en collaboration avec le SECO. Le Service collabore avec la Commission chargée de coordonner la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion

---

professionnelle (CJD) et suit avec le SPE la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 ». Cette mesure vise à apporter des solutions durables aux jeunes sans aucune formation et bénéficiant de l'aide sociale, afin qu'ils puissent s'insérer dans la vie professionnelle. A travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT), le Service bénéficie d'une vue d'ensemble du dispositif d'insertion socioprofessionnelle et peut contribuer à renforcer l'action des SSR dans ce domaine.

#### 6.1.1.2 Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de SSR, de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ou même d'offices, le Service mène des travaux d'inspection sur des dossiers de bénéficiaires de l'aide sociale afin de vérifier que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections effectuées pour la neuvième année consécutive ont été réalisées en 2018 dans 28 situations (27 en 2017), dont 22 annoncées (21) en cours d'année et 24 (9) ont été clôturées. Au 31 décembre 2018, 14 situations sont en cours d'examen (18). A noter qu'au cours de l'année 2018, l'inspectorat a connu un renouvellement de son personnel, suite à un départ à la retraite.

#### 6.1.1.3 Révision des SSR LASoc

Le Service est chargé, en vertu des articles 21 al. 4 et 21a de la loi sur l'aide sociale du 14 novembre 1991, de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat, les communes ou la Confédération. En 2018, cinq services sociaux ont fait l'objet d'une révision.

### 6.1.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

Le Service est chargé de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants et requérantes d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants et requérantes d'asile débouté-e-s (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

La société ORS assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants et requérantes d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants et requérantes d'asile débouté-e-s (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse-Département Fribourg (ci-après, Caritas) assure le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

L'aide matérielle accordée aux demandeurs et demandeuses d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2018 à 29 580 331 francs (31 063 634 francs en 2017), dont 6 233 248 francs (5 591 433 francs en 2017) restent à la charge de l'Etat.

L'aide matérielle accordée aux requérants et requérantes d'asile débouté-e-s et aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés à 1 654 174 francs (1 794 116 francs en 2017). La subvention du SEM y relative s'élève à 2 175 932 francs. Le montant de 521 758 francs en faveur de l'Etat reste attribué aux dépenses liées à l'aide d'urgence des requérants et requérantes d'asile débouté-e-s et des personnes NEM et fait l'objet d'un monitoring du SEM.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire se sont élevés à 21 434 481 francs (18 175 071 francs en 2017), dont 2 747 077 francs (2 298 825 francs en 2018) à charge du canton.

---

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées à 2 530 632 francs (2 035 178 francs en 2017). Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées en 2018 à 1 553 745 francs (1 527 782 francs en 2017).

### 6.1.3 Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts : premièrement, l'aide immédiate et à plus long terme fournie par les deux centres de consultation LAVI du canton, Solidarité Femmes et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, qui fournissent aux victimes les prestations suivantes : conseil, soutien psychologique, aide médicale, juridique, matérielle, sociale et hébergement ; deuxièmement, la garantie des droits de la victime dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal), réglée dans le code de procédure pénale suisse (RS 312.0) ; enfin, le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise. L'aide aux victimes est subsidiaire, en ce sens qu'elle n'est fournie que lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances sociales ou privées ne versent de prestations. L'Etat a de son côté aussi édicté des normes pour définir et délimiter les prestations d'aide immédiate et à plus long terme, en se référant aux recommandations suisses en la matière (cf. Normes cantonales pour l'aide immédiate et à plus long terme, du 13 septembre 2016).

### 6.1.4 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex-conjoints lorsque leur situation financière le justifie (cf. article 89 al. 2 let. a LACC ; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien). Le Service doit assumer des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires d'une part, et des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires d'autre part. Il assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires, des personnes débitrices et du Service sont définis par les dispositions du Code civil et de sa loi d'application cantonale, par l'arrêté susmentionné du 14 décembre 1993 et les directives cantonales y relatives.

Concernant le rapport de droit administratif qui lie le Service aux créanciers et créancières d'aliments, il informe et accueille les personnes, statue par voie de décision sur le droit à l'aide au recouvrement et le droit aux avances de contributions d'entretien, procède à la facturation mensuelle des contributions d'entretien et au versement d'avances, révisé annuellement la situation personnelle et financière des bénéficiaires, assure la gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment et statue sur les réclamations.

En parallèle, le Service procède aux démarches amiables et judiciaires de recouvrement des contributions d'entretien à l'encontre du débiteur d'aliments (poursuites, saisies de revenus, requêtes de sûretés, séquestre LP et plaintes pénales) auprès des préfectures, Ministère public et tribunaux civils et pénaux du canton.

Sur le plan régional, le Service a participé à deux séances de la Conférence latine d'avances et de recouvrement d'aliments (CLARA) à Fribourg et Sion, lesquelles garantissent l'échange indispensable d'expériences entre ses membres, ainsi que la formation continue au moyen de conférences thématiques. Il a également rencontré les Présidents du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine le 22 mars 2018 afin d'échanger sur les bonnes pratiques.

Sur le plan fédéral, le Service fait partie du Comité directeur de l'Association suisse des professionnels de l'aide au recouvrement (Schweizerischer Verband für Alimentenfachleute SVA) et participe à cet effet à quatre rencontres annuelles.

## 6.1.5 Action sociale générale

### 6.1.5.1 Fonds en faveur de la prévention

#### Fonds de l'action sociale

Ce fonds a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 41 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2018, pour un montant total de 534 289 francs (515 814 en 2017).

#### Fonds pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif

Ce fonds a pour but de soutenir des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu et le surendettement. La Commission de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement (CPLJS) chargée d'instruire et de préavisier les demandes de subventions s'est réunie à deux reprises en 2018. Le montant total des subventions accordées à différentes associations actives dans ledit domaine se monte à 243 432 francs (239 311 francs en 2017). Un montant de 56 742 francs a notamment été rétrocédé au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) en tant que part cantonale aux projets soutenus et avalisés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Des liens étroits sont entretenus entre la CPLJS, la Commission cantonale des addictions et la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention au moyen d'échanges d'informations et de travaux réalisés en commun. En 2018, un document réunissant des critères pour la gestion de la taxe sur la dépendance au jeu dans le canton de Fribourg a été élaboré conjointement avec le Service du médecin cantonal (SMC) et présenté à la CPLJS.

#### Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement a siégé à trois reprises et s'est déterminée sur huit demandes de désendettement. Elle a rendu six décisions positives pour un montant de 93 405 fr. 15.

		<b>Fr.</b>
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		1 318 297.45
Montant prêté par le Fonds	./.	93 405.15
Montant remboursé au Fonds	+	46 199.05
<b>Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2018</b>		<b>1 271 091.35</b>

### 6.1.5.2 Fribourg pour tous

Les activités de *Fribourg pour tous*, guichet d'information et d'orientation sociale, se déploient sur deux axes : l'accueil et le traitement des demandes individuelles ainsi que les activités de promotion de ses prestations et celles du réseau socio-sanitaire cantonal.

*Fribourg pour tous* a traité 1188 demandes individuelles en 2018, dont 63 % dans ses locaux, 32 % par téléphone et 5 % par courriel. Les thématiques suivantes ont été majoritairement traitées : problèmes de budget ; recherche d'un emploi/reprise du travail et formation ; logement (accès au logement principalement) ; assurances sociales ; séparation/divorce. Il faut relever de plus en plus de cas de personnes démunies face au système administratif dont l'accès se complexifie. Les assistantes sociales de *Fribourg pour tous* effectuent ainsi un soutien aux démarches administratives : explication de courriers, de décisions, du système de protection sociale en général. L'intervention de *Fribourg pour tous* a comme objectif d'être ponctuelle, mais on constate actuellement une augmentation de situations pour lesquelles l'intervention se prolonge dans le temps pour des situations qui tendent à devenir plus complexes.

### 6.1.5.3 Assises du social

Le Service est chargé de l'organisation des Assises du social, réalisées tous les deux ans depuis 2000, conjointement avec la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg. La 10<sup>e</sup> édition des Assises a eu lieu le 26 avril 2018. 130 personnes, issues tant du domaine social, économique ou politique que de la police ou encore l'école, ont convergé vers l'Institut agricole Grangeneuve pour réfléchir au thème du bien commun.

---

Ce thème est préparé en collaboration avec un groupe de travail formé de représentant-e-s de chaque Direction du Conseil d'Etat.

#### 6.1.5.4 Coordination de la politique familiale

Cette politique interdisciplinaire se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Afin de promouvoir une vision globale de ces interventions, des besoins des familles du canton et des enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ou encore le Bureau d'intégration des migrant-e-s (IMR). Le Service siège également à la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille.

#### 6.1.5.5 Prix du social

Le Service est chargé d'assurer l'organisation du Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et le travail auprès de la jeunesse. Ce prix vise à saluer le développement d'activités et de projets créatifs qui démontrent l'engagement et l'investissement de personnes ou d'institutions dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse. En 2018, le Prix du social a été remporté par l'Association la Red, association bilingue à but non lucratif, dont l'objectif est de favoriser les échanges interculturels. Par ailleurs, le Prix spécial a été remis à Mme Cristina Tattarletti pour son engagement sans faille en faveur des parents et de la co-éducation.

#### 6.1.5.6 Cartes de légitimation

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Le Service délivre pour cela une carte de légitimation mise à disposition par les Chemins de fer fédéraux (CFF). En 2018, 174 ont été émises (800 en 2017, année de renouvellement de toutes les cartes).

## 6.2 Projets et événements particuliers

### 6.2.1 Aide aux personnes dans le besoin

En 2018 a été inauguré un nouveau répertoire juridique spécifique au domaine de l'aide sociale réalisé à l'attention des SSR et auquel ils peuvent accéder en ligne. Cette banque de données offrant une vue globale de la jurisprudence fribourgeoise en matière d'aide sociale a été mise sur pied par le Service et le Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg (SASV). Ce répertoire offrant de nombreuses possibilités de recherche vise à développer une meilleure connaissance de la pratique juridique et à faciliter l'application de la LASoc pour les SSR. Ce répertoire est évolutif et sera mis à jour conjointement par les deux services mentionnés. Conçu sur une base participative, ce répertoire pourra être consulté par chaque SSR et chaque commission sociale à condition de l'alimenter en transmettant en contrepartie les nouvelles jurisprudences les concernant.

En mai 2018 sont entrées en vigueur de nouvelles procédures harmonisées concernant le processus de prise en charge des « dossiers mixtes ». Il s'agit de situations d'aide sociale comprenant différents statuts et impliquant différents services dans le cadre de l'aide sociale. Ces nouvelles procédures ont pour but de réglementer dans ces situations la collaboration et le calcul de l'aide sociale entre les SSR, Caritas et ORS. Le Service a par ailleurs procédé à une évaluation et un ajustement du dispositif de garantie de loyer visant à faciliter l'accès à un logement aux personnes bénéficiaires de l'aide. Cette évaluation a été réalisée conjointement avec les SSR, les services sociaux spécialisés concernés et la section fribourgeoise de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI).

Les travaux pour la réforme de la loi sur l'aide sociale (LASoc) se sont poursuivis en 2018. Ils se sont concentrés sur l'élaboration d'un avant-projet de loi.

Le Service a contribué au niveau intercantonal au développement du « Guide social romand » dont les fiches fribourgeoises ont été entièrement remises à jour en 2018 ([www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)). Il est représenté au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS), dans l'Association romande et tessinoise des institutions

---

d'action sociale (ARTIAS) et il participe sur le plan national aux activités de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

## 6.2.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

### 6.2.2.1 Audit de l'utilisation du forfait fédéral d'intégration aux admis provisoires et réfugiés

Au printemps 2018, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un audit dans le canton de Fribourg sur l'utilisation des forfaits d'intégration fédéraux qui sont versés aux cantons lorsqu'une personne obtient un permis de séjour durable (F ou B). Dans son rapport publié le 3 octobre 2018, qui dresse une analyse minutieuse de quelque 30 cas individuels, le CDF conclut que les moyens de promotion de l'intégration sont utilisés à Fribourg de manière transparente, économe et efficace. Le dispositif cantonal garantit l'adéquation entre les besoins spécifiques de la population issue de l'asile et les mesures d'intégration. Le programme d'intégration cantonal (PIC) contribue à fournir une mesure des initiatives prises dans ce domaine par le canton.

### 6.2.2.2 Phase pilote au centre fédéral de la Gouglera

Une phase pilote est menée depuis le 2 avril 2018 dans le centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de Giffers, en prévision de l'entrée en vigueur des nouvelles procédures d'asile accélérées le 1<sup>er</sup> mars 2019. Cette expérience permet aux acteurs communaux, cantonaux et fédéraux de développer leur collaboration et de s'accoutumer au nouveau modèle de procédure. Une évaluation à l'échéance de cette phase pilote permettra de recueillir les enseignements utiles. Le Service participe à des bilans réguliers avec les différents acteurs concernés.

### 6.2.2.3 Fermeture des foyers d'hébergement provisoires de Bösingen et Châtillon

Le centre provisoire situé dans l'abri de la protection civile de Bösingen a été fermé en avril 2018. De même, l'utilisation du cantonnement militaire (CIN) de Châtillon comme centre d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile a pris fin en novembre 2018. Une adaptation des structures de premier accueil est en cours dans un contexte de baisse du nombre d'arrivées.

### 6.2.2.4 La mise en œuvre et le développement d'« Envole-moi »

Le programme « Envole-moi », décidé par le Conseil d'Etat en décembre 2017, offre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 un accompagnement spécifique et progressif aux mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA) et aux jeunes jusqu'à 25 ans relevant du domaine de l'asile. Cet accompagnement leur permet de s'épanouir et de s'orienter vers l'intégration sociale et professionnelle.

Les RMNA et les jeunes sont d'abord accueilli-e-s au foyer de la Rosière à Grolley. A ce stade, les jeunes bénéficient d'un suivi éducatif étroit. Après avoir acquis une autonomie suffisante, ils ont la possibilité d'intégrer le foyer Ste-Elisabeth à Fribourg, qui a ouvert ses portes en décembre 2018. Ce passage marque le début d'un appui intensif en vue de leur accès à la formation ou à l'emploi, assuré par les coaches du foyer. A Ste-Elisabeth, la structure de formation appliquée La Salamandre, inaugurée en novembre dernier, livre 150 repas par jour aux foyers de la région et permet d'initier chaque année une douzaine de jeunes au secteur de l'hôtellerie-restauration-service.

Pour assurer une meilleure prise en compte des problématiques psychiques que connaissent certains jeunes fragilisés, un projet pilote de consultations de liaison a été mis en place, en collaboration avec le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), qui va à leur rencontre dans les foyers, offrant également des conseils et des recommandations aux équipes professionnelles.

### 6.2.2.5 Ouverture de la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran

Les enfants et les jeunes réfugié-e-s non accompagné-e-s sont pris en charge par Caritas Suisse, Département Fribourg, à la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran, inaugurée en mars 2018. La MFI permet aux jeunes qui y sont hébergé-e-s de développer leurs aptitudes sociales, scolaires et professionnelles. Une douzaine de jeunes y résident fin 2018.

La MFI a également accueilli en juillet un contingent de 25 personnes (4 familles de 6 personnes ainsi qu'une mineure non accompagnée), attribué par la Confédération dans le cadre du programme de réinstallation suisse. Un second groupe est attendu en 2019.



### 6.2.2.6 Intégration

La Confédération a décidé de confier aux cantons l'élaboration d'un second programme d'intégration cantonal (PIC) pour les années 2018-2021. Dans le canton de Fribourg, la politique d'intégration est conjointement promue et coordonnée par l'IMR et le Service. Le PIC 2 s'inscrit dans la continuité, la consolidation et l'innovation. Il poursuit dans la voie d'une stratégie éprouvée basée sur quatre axes : le renforcement du dispositif d'intégration ; le financement et l'accompagnement de projets d'intégration ; la formation et le soutien des acteurs de l'intégration et de la migration et, enfin, la sensibilisation des partenaires publics et privés.

Le canton de Fribourg a remporté les appels d'offres pour les projets-pilotes fédéraux 2018-2021 d'encouragement précoce de la langue (EPL) et de préapprentissage d'intégration pour réfugiés (PAI). Le programme EPL permet de renforcer les compétences linguistiques des requérants et requérantes d'asile au bénéfice d'un permis N ayant de fortes chances de rester en Suisse. Quatre classes ont été ouvertes en français et une classe en allemand, avec au total quelque 60 places annuelles. Concernant le PAI, dont la mise en place a démarré fin 2018, il s'agit de former une année durant des personnes admises à titre provisoire et des réfugié-e-s entre 18 et 35 ans aux compétences de base d'un métier. Le Service de la formation professionnelle (SFP) est en charge du projet, en collaboration avec le SASoc.

### 6.2.2.7 Une convention pour l'intégration professionnelle des jeunes requérants et requérantes d'asile

L'entrée en formation professionnelle initiale des jeunes au bénéfice d'un permis N est facilitée depuis mars 2018 grâce à une convention passée entre la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et la DSAS.

## 6.2.3 Aide aux victimes d'infractions

### 6.2.3.1 Bus de la traite des êtres humains

Le Service et les centres de consultation ont participé à l'action de sensibilisation au phénomène de la traite des êtres humains pilotée par l'Organisation internationale pour les migrations et la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, avec le soutien de l'Office fédéral de la justice, du Secrétariat d'Etat aux migrations et du Département fédéral des affaires étrangères. Les autorités cantonales de l'aide aux victimes ont ainsi animé durant deux fins de semaine, en collaboration avec la Police cantonale et la DSJ, un bus stationné successivement en villes de Morat, Fribourg et Bulle, à l'intérieur duquel le visiteur pouvait découvrir des témoignages, des images, des chiffres et des explications détaillées pour mieux comprendre ce phénomène présent en Suisse principalement dans les métiers du sexe, de la construction, de la restauration, des travaux domestiques, des soins ou de l'agriculture.

### 6.2.3.2 Coordination cantonale

Le Service a réuni une fois les membres de la coordination cantonale représentant les principaux acteurs du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, avocats, écoles et services sociaux) ainsi que le personnel des centres LAVI, à des fins de formation continue. Le Service a en outre participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence conjugale, conférences régionales et suisse des offices de liaison LAVI.

## 6.2.4 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service a en outre repensé son approche de l'aide au recouvrement en favorisant le contact personnel avec la clientèle. En juin 2018, le Service a lancé un projet pilote visant à inviter systématiquement les débiteurs d'aliments à un premier entretien individuel avec les gestionnaires du dossier à l'ouverture du dossier. Cela permet d'instaurer un rapport de confiance, de favoriser les solutions amiables et durables. Au cœur des conflits familiaux, l'aide au recouvrement est régulièrement confrontée à l'absence de tout paiement en raison de relations personnelles perturbées à la suite de la séparation. Enfin, dans le but de favoriser le travail en réseau entre les différents professionnels de l'action sociale et d'augmenter l'efficacité dans le traitement des dossiers communs, le Service a entrepris de mettre sur pied une formation dans le domaine des pensions alimentaires à l'attention des professionnels de l'action sociale du canton.

---

## 6.2.5 Action sociale générale

### 6.2.5.1 Prévention et lutte contre la pauvreté

En 2018, le Service a lancé les travaux en vue de la deuxième édition du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg prévu une fois par législature.

Il contribue également à l'organisation d'une exposition photographique présentant des parcours de personnes passées par l'aide sociale, « Itinéraires entrecoupés », qui aura lieu en Ville de Fribourg au printemps 2019.

### 6.2.5.2 Fribourg pour tous

*Fribourg pour tous* a consolidé ses collaborations dans le district de la Gruyère à travers sa participation à la « Plateforme Solidarité », avec laquelle a été organisé un stand au marché folklorique de Bulle. Les prestations de *Fribourg pour tous* ont été présentées aux participant-e-s des cours de français de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) dans le parc du Cabalet à Bulle. Toujours en terre gruérienne, *Fribourg pour tous* s'est présenté aux conseillers ORP et aux différents guichets de la Ville de Bulle (administration communale, contrôle des habitants, service des écoles).

*Fribourg pour tous* s'est aussi fait connaître dans des milieux professionnels et sociaux très divers, avec l'objectif de toucher des « personnes-relais » qui sont susceptibles de rencontrer des citoyen-ne-s en difficulté et ainsi de les orienter à *Fribourg pour tous* : cafés interculturels de Flamatt, café du Tunnel à Fribourg, élèves de l'Organisation du monde du travail (OrTra), élèves de cours de français à l'OSEO et à Espacefemmes, enseignant-e-s de la DICS pour enfants migrants, communautés macédonienne et bosniaque, Société fribourgeoise des pharmaciens. *Fribourg pour tous* a effectué sa deuxième présentation dans le cadre du Programme national de lutte contre la pauvreté de l'OFAS. Suite à cet événement, la Direction de l'action sociale du canton de Genève s'est montrée très intéressée à développer un guichet social cantonal en s'inspirant des fondements de *Fribourg pour tous*, et des contacts se sont développés avec Genève (présentations, rencontres bilatérales).

Durant l'année 2018, *Fribourg pour tous* a organisé de multiples rencontres interinstitutionnelles avec les partenaires du réseau, afin de construire des collaborations et aussi de rencontrer de nouvelles entités : la nouvelle association Respire, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, l'Accueil Ste-Elisabeth, Caritas Fribourg, le Mouvement de la coparentalité, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, As'trame (prestation de l'Office familial), le Service cantonal de la statistique, le Service des curatelles d'adultes de la ville de Fribourg, le Service des subsides de formation, la permanence juridique bénévole, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s. *Fribourg pour tous* a également rencontré le service de la cohésion sociale de la ville de Fribourg afin de collaborer au sein d'un projet de « points informations » dans les centres d'animation socio-culturelle du Jura et du Schoenberg.

Par son « Espace Porte-voix », *Fribourg pour tous* a permis de faire connaître des problématiques différentes au grand public et développé des collaborations professionnelles fructueuses. Ainsi, *Fribourg pour tous* a organisé des événements et accueilli dans ses locaux plusieurs partenaires : le RFSM dans le cadre des journées de la schizophrénie ; REPER, le centre d'addictologie et Caritas Fribourg sur le jeu excessif ; l'association Jeunes Parents sur les questions de la jeune parentalité ; la Fédération suisse des patients sur les primes de caisse-maladie.

### 6.2.5.3 Prévention et lutte contre le jeu excessif et le surendettement

Suite à l'acceptation par le peuple suisse de la Loi sur les jeux d'argent (LJA) en juin 2018 et de la transformation de l'ensemble du cadre législatif dans ce domaine, le Service s'est investi dans ce domaine en 2018 pour répondre aux sollicitations fédérales et intercantionales.

Il a en outre contribué, en collaboration avec le Centre du jeu excessif à Lausanne, le SMC et le Centre cantonal d'addictologie, à l'organisation du 4<sup>e</sup> Symposium international sur le jeu excessif qui s'est déroulé du 27 au 29 juin 2018 à l'Université de Fribourg. Plus de 300 spécialistes du jeu excessif, issus du monde entier, se sont réunis autour du thème « Science, indépendance et transparence ».

#### 6.2.5.4 Club santé-social

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association depuis décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de la santé publique. En 2018, le comité du club s'est réuni à trois reprises. Le projet cybersanté lui a été présenté au mois de mai. Par ailleurs, l'association s'est réunie deux fois en assemblée générale. Les membres ont pu bénéficier d'une présentation d'une part du dispositif d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle et d'autre part du plan cantonal action alcool.

#### 6.2.5.5 Coordination de la politique familiale

En 2018, le Service a entamé la rédaction d'un portrait des familles fribourgeoises sur la base des données récoltées par l'OFS dans son enquête sur les familles et les générations (EFG). Les travaux relatifs au projet de prestations complémentaires pour familles de condition modeste, qui répond à l'un des mandats de la Constitution cantonale, se sont poursuivis. Ce projet est mené en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Le Service a en outre participé à différentes rencontres organisées au plan cantonal ou fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine. Il a en particulier pris part à la journée d'étude réalisée par Pro Familia « Accueil de l'enfance – Table ronde suisse romande » ainsi qu'au Symposium petite enfance organisé par Promotion santé suisse.

### 6.3 Statistiques

#### 6.3.1 Aide aux personnes dans le besoin

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2018 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 43 140 125 francs (42 791 159 francs en 2017, soit une augmentation de 0,8 %) pour 5360 dossiers (5251, soit une augmentation de 2,08 %) représentant 9895 personnes (9726, soit en augmentation de 1,74 %).

#### REPARTITION ETAT/COMMUNES 2018 ART : 32/33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	10 896 943.85	25.26	-125 773.20	-0.29	15 371 335.05	35.63	<b>26 142 505.70</b>	<b>60.60</b>
Etrangers	6 902 892.91	16.00	154 491.85	0.36	9 940 235.02	23.04	<b>16 997 619.78</b>	<b>39.40</b>
<b>Total</b>	<b>17 799 836.76</b>	<b>41.26</b>	<b>28 718.65</b>	<b>0.07</b>	<b>25 311 570.07</b>	<b>58.67</b>	<b>43 140 125.48</b>	<b>100.00</b>

#### REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE (plusieurs causes possibles pour un dossier)

Causes d'aide sociale	2017	2018
Chômage/avances s/chômage	620	650
Famille monoparentale/couple divisé	578	586
Maladie/accident/hospitalisation	479	492
Aide à l'enfance	27	26
Patronage	33	35
AVS/AI/PC : avances/insuffisants	588	616
Revenus insuffisants	2210	2286
Placement EMS/Home pour personnes âgées	33	30
Drogue/alcool	170	175
Hospitalisation/accident/maladie : de passage	16	17
Rapatriement : de passage	89	71
Chômage : fin de droits	770	731
Subsides LAMal insuffisants	3259	3279

### 6.3.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en 2018 en Suisse a diminué par rapport à 2017. 15 255 nouvelles demandes d'asile ont été déposées contre 18 088 l'année précédente. Au niveau du canton, le nombre de requérants et requérantes d'asile attribué-e-s s'élève en 2018 à 468, contre 603 en 2017. L'effectif des requérants et requérantes d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des personnes NEM et des requérants et requérantes débouté-e-s domicilié-e-s dans le canton est passé de 2000 à 1791.

Au niveau de l'hébergement, si le foyer d'accueil provisoire de Châtillon est resté ouvert durant toute l'année, celui de Bössingen a fermé en avril 2018, suite à la baisse du nombre d'arrivées. Les requérants et requérantes d'asile ont été logés dans les foyers d'accueil pérennes du canton, soit au foyer des Remparts (remplacé par celui de Ste Elisabeth fin 2018) et au foyer du Bourg en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac, au foyer des Passereaux à Broc et au foyer de la Rosière à Grolley. La capacité d'accueil des foyers pérennes et provisoires s'élève au 31 décembre 2018 à 417 places. A cette date, 291 personnes y étaient logées.

Après un séjour dans les foyers d'accueil (phase de 1<sup>er</sup> accueil), les requérants et requérantes sont logé-e-s dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements (phase de 2<sup>e</sup> accueil). Au 31 décembre 2018, 1492 personnes étaient logées en 2<sup>e</sup> accueil dans 476 appartements, appartements collectifs ou maisons collectives répartis dans diverses communes.

Au 31 décembre 2018, 337 personnes actives admises à titre provisoire (permis F) exerçaient une activité lucrative, soit 31,3 % des 1076 personnes potentiellement actives avec ce statut de séjour. L'année précédente à la même période, ce taux était de 28,9 %. Concernant les personnes réfugiées avec une autorisation de séjour (permis B), le taux d'insertion professionnelle s'élève en 2018 à 24,5 %, soit 236 personnes exerçant une activité lucrative pour 962 potentiellement actives, contre 22,6 %, soit 185 personnes sur 817, en 2017. Ces évolutions montrent que les investissements en faveur de l'intégration portent leurs fruits.

### 6.3.3 Aide aux victimes d'infractions

#### 6.3.3.1 Dossiers et décisions

	2017	2018
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	494	532
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	1126	1224
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	86	90
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	68	71
<b>Recours formés auprès du Tribunal cantonal</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le nombre de dossiers traités est passé de 494 en 2017 à 532 en 2018, ce qui correspond à une augmentation de près de 8 %.

A cela s'ajoutent les opérations nécessaires pour obtenir chaque année, depuis fin 2009, le remboursement de prestations d'aide immédiate et à plus long terme auprès du canton de domicile de certaines victimes, en application de l'article 18 LAVI.

#### 6.3.3.2 Dépenses

Pour l'année 2018, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 565 283 fr. 22 (1 559 898 fr. 98 en 2017).

Dépenses de l'exercice		2017		2018
Frais d'aide immédiate	Fr.	415 158.63	Fr.	456 700.77
Frais d'aide à long terme	Fr.	118 432.50	Fr.	105 314.80
Frais d'avocat	Fr.	25 924.00	Fr.	17 202.20
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr.	-2 412.00	Fr.	4 824.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr.	70 095.00	Fr.	40 769.95
Réparation morale	Fr.	166 682.75	Fr.	174 579.10

Dépenses de l'exercice		2017		2018
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr.	340.10	Fr.	109.40
Subventions au centre de consultation et aux partenaires du dispositif	Fr.	765 678.00	Fr.	765 783.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1 559 898.98</b>	<b>Fr.</b>	<b>1 565 283.22</b>

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteurs d'infractions (art. 7 LAVI) s'est élevé à 61 960 fr. 35 (55 152 fr. 40 en 2017).

#### 6.3.4 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Démarches d'encaissement		2017		2018
Comparutions devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton		13		20
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale		76		57
Réquisitions de poursuite déposées		493		455
Demandes de saisie de salaire		42		48
Plaintes pénales déposées		159		162

Avances de pensions alimentaires		2017		2018
Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2018	Fr.	6 227 246.21	Fr.	5 973 725.00

Recouvrement de pensions alimentaires		2017		2018
Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr.	2 871 501.85	Fr.	2 995 299.00
> Dont 36 095 fr. 75 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat				
> Taux de recouvrement	%	46,11	%	50,14
> Le montant non récupéré est réparti à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)				
Récupération des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr.	2 640 293.07	Fr.	2 461 681.00
<b>Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de pensions alimentaires</b>	<b>Fr.</b>	<b>5 511 794.92</b>	<b>Fr.</b>	<b>5 456 980.00</b>

Traitement des dossiers		2017		2018
Dossiers traités au 31 décembre 2018		1737		1713
> dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton)		94		102
Nouvelles demandes enregistrées		223		224
Décisions (ouverture, clôture, etc.)		771		789
Révisions effectuées et formalisées par une décision		1038		1001
Réclamations enregistrées par le Service		25		21
> Réclamations admises		4		8
> Réclamation rejetées		14		4
Recours déposés par les bénéficiaires		1		0
> Recours admis par la DSAS		1		0
> Recours rejeté par la DSAS		0		1

Traitement des dossiers	2017	2018
> Recours admis par le Tribunal cantonal	0	0
> Procédure en cours	1	0
<b>Dossiers terminés</b>	<b>449</b>	<b>462</b>

## 7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Chef de service : Stéphane Quéru

### 7.1 Activités générales du Service

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) développe les éléments de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et exécute les différents mandats de protection de l'enfant en application des législations fédérale et cantonale. Il veille à donner l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

L'année 2018 est marquée par la mise en œuvre du Plan d'action « Je participe ! – I mache mit ! » suite à l'adoption par le Conseil d'Etat de la Stratégie cantonale en matière de politique de l'enfance et de jeunesse et du Plan d'action.

Le Service est impliqué de manière stratégique et opérationnelle dans plusieurs plateformes de coordination interne et externe. Au sein du Service, le fonctionnement de la plateforme placements, permettant de coordonner et de prioriser les situations d'enfants qui nécessitent un placement, a démontré son utilité. Sur le plan externe, le SEJ participe aux plateformes jeunes et addiction des mineurs. De même, il siège au sein des commissions, comités de pilotage et groupes de travail suivants :

- > Commission de l'enfance et de la jeunesse ;
- > Commissions pour la scolarisation et l'intégration des enfants migrants ;
- > Commission des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle ;
- > Commission d'évaluation et d'aide pour les institutions spécialisées ;
- > Commission de lutte contre la violence conjugale ;
- > Coordination cantonale LAVI ;
- > Table Ronde « Traite d'êtres humains » ;
- > Groupe de pilotage du Bureau de santé à l'école ;
- > Groupe de pilotage du Programme promotion santé mentale ;
- > Groupe de pilotage et Task-Force du programme « Envole-moi » ;
- > Groupe d'accompagnement du concept de santé sexuelle ;
- > Groupe de travail cantonal de prise en charge des victimes de mariages forcés.

Sur le plan intercantonal, le Service est membre de la Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), organe technique de la CDAS. La Déléguée enfance et jeunesse en assume la co-présidence.

Le Service est également membre de la Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse (CLPPJ), organe technique de la CLASS. Dans ce cadre, différents groupes techniques travaillent à la mise en commun de référentiels propres à l'activité de protection et de promotion de l'enfance.

Le Service agit dans les grands domaines de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, telle qu'elle est définie au niveau national :

- > l'encouragement de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ;
- > le conseil et soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés ;
- > les aides complémentaires à l'éducation : accompagnements socio-pédagogiques des familles sur leurs lieux de vie ;
- > placements en institution ou en famille d'accueil ;

- > l'analyse de situations ;
- > la gestion par cas.

Le Service s'efforce de garantir l'accès aux prestations, d'assurer la qualité des prestations et leur pilotage.

## 7.2 Activités générales des secteurs d'intervention en protection de l'enfant

Le travail de protection de l'enfant est caractérisé par les activités de conseil et de soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés, l'organisation des aides complémentaires à l'éducation, l'analyse des situations et la gestion par cas.

### 7.2.1 Faits marquants pour l'Intake et le secteur d'action sociale directe

Il est constaté en 2018 que de nombreuses situations d'enfants ont un caractère de péril en la demeure et elles demandent une grande réactivité de la part des intervenantes et intervenants de l'enfant des secteurs Intake et d'action sociale directe, qu'il y ait ou non un mandat de protection attribué à l'enfant.

L'année 2018 a mis en évidence également les difficultés liées à la gestion de l'exercice des relations personnelles que l'enfant a le droit d'exercer avec chacun de ses deux parents. Cette activité représente la moitié des mandats de protection de l'enfant.

La mise en œuvre du programme « Envole-moi » en faveur des jeunes requérants d'asile mineurs non accompagnés a confirmé le besoin d'encadrement socio-éducatif de ces jeunes.

La plateforme placements, structure interne au Service, a été mise en place en avril 2018. Les bénéficiaires de ce dispositif de coordination sont admis par l'ensemble des intervenants concernés.

En 2018, une évaluation de l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) a été conduite par la Chaire de travail social de l'Université de Fribourg. Un rapport sera déposé auprès de la Direction au début 2019.

Il y a lieu de tenir compte d'une augmentation des situations de protection de l'enfant, notamment celles concernant des enfants de moins de 15 ans qui présentent des troubles très importants non seulement du point de vue éducatif et des comportements, mais également avec de très importants troubles psychiques et de personnalité.

### 7.2.2 Statistiques des interventions en protection de l'enfant

Les activités des secteurs de protection de l'enfant ont globalement augmenté en 2018.

<b>Intake - Type d'interventions traitées durant l'année</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
SMO*-Accompagnement / Soutien éducatif	416	462
SMO-Placement	3	4
SMO-Renseignements	513	444
APEA-Curatelle de substitution RMNA-306 al. 2 CCS	203	204
SSI-Enquête pour le Service Social International	1	1
APEA-Enquête sociale	74	75
TC/D-Enquête attribution des enfants	29	30
TC/D-Enquête modification du jugement	4	0
TM-Enquête	1	0
<b>Total des situations Intake</b>	<b>1244</b>	<b>1220</b>

\*SMO = sans mandat officiel, APEA = Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, SSI = Service social international, TC/D = tribunal d'arrondissement, TM = Tribunal des mineurs

<b>Equipes régionales - Type de mandats traités durant l'année</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
TM-Assistance personnelle - Art. 13 DPMIn	15	9
TM-Placement - Art. 15 DPMIn	3	2
TM-Placement provisoire / Observation - Art. 9 DPMIn	4	5
TM-Privation de liberté - Art. 25 DPMIn	0	0

<b>Equipes régionales - Type de mandats traités durant l'année</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
TM-Surveillance - Art. 12 DPMIn	1	1
TM-Traitement ambulatoire - Art. 14 DPMIn	1	0
APEA - Audition de l'enfant-314 a CCS	4	1
APEA-Droit de regard et d'information-307 al. 3 CCS	134	133
APEA-Curatelle-308 al. 1+2+3 CCS	57	47
APEA-Curatelle-308 al. 1+2 CCS	456	489
APEA-Curatelle-308 al. 1+3 CCS	27	28
APEA-Curatelle-308 al. 1 CCS	353	410
APEA-Curatelle-308 al. 2 CCS	323	379
APEA-Retrait du droit de garde-310 al. 1 CCS - sans accord parental -	70	85
APEA-Retrait du droit de garde-310 al. 2 CCS - sur demande parentale -	29	26
APEA-Curatelle de représentation-306 al. 2 CCS	89	128
APEA-Curatelle de représentation 314 a bis al. 1 CCS	0	17
APEA-Curatelle administrative-325 CCS	6	9
APEA-Curatelle de gestion volontaire-393 et 394 CCS	1	2
APEA-Tutelle-311 CCS	7	11
APEA-Tutelle-327 abc CCS	49	52
APEA-Tutelle-298 al. 3 et 368 CCS	21	17
APEA-Tutelle-312 CCS	2	5
APEA-Curatelle de représentation - Art. 299 CPC	2	0
APEA-Tutelle-372 CCS	2	0
Par défaut	18	27
APEA-Curatelle de représentation-146 CCS	1	1
<b>Total des situations</b>	<b>1675</b>	<b>1884</b>

Les situations de protection de l'enfant étaient au nombre de 2919 en 2017 et 3104 en 2018, soit une augmentation de 185 situations (+ 6 %).

Les mandats de curatelle contenant un aspect spécifique au titre de l'alinéa 2 de l'article 308 du Code civil suisse sont au nombre de 1353 et constituent ainsi 72 % de l'activité des deux secteurs de protection de l'enfant. Il s'agit majoritairement de mandat de surveillance des relations personnelles.

### 7.2.3 Gestion des curatelles de paternité et curatelles de représentation

Les mandats liés à la paternité sont nouveaux pour le Service. Ces mandats étaient initialement confiés aux services des curatelles, qui sollicitaient la plupart du temps des avocats (indirectement mis à la charge de l'Etat au travers de l'assistance judiciaire).

De plus en plus de situations de paternité concernent des personnes migrantes. Celles-ci n'ayant souvent pas de papiers ou en qualité insuffisante, des actions au Tribunal doivent être intentées. Cela nécessite une démarche de requête d'assistance judiciaire, ainsi que la rédaction d'un mémoire, à la manière d'un avocat. Le Service a pu s'appuyer sur les compétences d'une collaboratrice juriste temporaire. Avec son aide spécialisée, le Service a déjà réalisé plusieurs requêtes de ce type et elles ont abouti.



Les mandats de gestion des curatelles de paternité et des curatelles de représentation se répartissent de la manière suivante :

	2017	2018
RPV : représentation pénale victime	35	85
RPA : représentation pénale auteur	2	5
RCI : représentation civile	3	9
RDS : représentation droit de séjour et autorités administratives	2	5
SMO : suivi après représentation au titre de personne de confiance LAVI	1	1
TM : placement provisoire et assistance personnelle	1	2
JDP : curatelle éducative selon art. 308 al. 1 et 2	1	3
TUT : tutelle	0	1
CPT : curatelle paternité seule	0	6
CPA : curatelle paternité et créance alimentaire	6	20
CDP : curatelle en désaveu de paternité	1	8
CCP : curatelle de contestation de paternité	1	1
CCA : curatelle en fixation de la créance alimentaire	0	1
CEP : curatelle en désaveu de paternité, paternité et créance alimentaire	0	1
<b>Total situations</b>	<b>53</b>	<b>148</b>

Ces activités de protection très spécialisées ont triplé entre 2017 et 2018.

### 7.3 Activités générales relatives aux milieux d'accueil (SMA)

Durant l'année 2018, le secteur s'est beaucoup investi à unifier, à améliorer ou à créer de nouveaux documents et procédures, rendant ainsi plus efficaces les activités de terrain liées à l'évaluation, l'autorisation et la surveillance des milieux d'accueil de l'enfant.

L'année 2018 a été marquée par une augmentation des procédures de surveillances spéciales. Ces surveillances ont donné lieu à une augmentation des visites au domicile des milieux d'accueil, ainsi qu'une augmentation du nombre des procédures d'audition (mamans de jour indépendantes ou assistantes parentales, structures d'accueil de la petite enfance). Cet aspect a également nécessité de mettre en application des procédures juridiques plus poussées. Des outils relatifs à l'audition ont été développés et consolidés avec le secteur juridique du Service.

La situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA) est décrite selon les données suivantes :

	2017	2018
Situations Adoption en cours	52	41
Situations FAC en cours	165	157
Situations FACpro en cours	4	3
Situations MDJ en cours	101	113
Associations d'accueil familial de jour (AAFJ) en activité	9	10
Institutions petite enfance en cours	199	202
AES en cours	97	106
Institutions spéciales en cours	3	4
	<b>630</b>	<b>636</b>

Le secteur remplit des tâches spécifiques qui se répartissent selon les données suivantes :

	2017	2018
Demande d'adoption conjointe d'enfant	3	1
Demande d'adoption de l'enfant du conjoint	6	16
Demande d'adoption de majeur	3	8

	2017	2018
Demande changement nom de famille	3	2
Demande abandon d'enfant/adoption nationale aboutie	1	0
Demande abandon d'enfant/adoption nationale non aboutie	0	0
Enquêtes SPoMi - accueil d'enfant étrangers sans vue d'adoption	4	7
Recherche des origines	1	5
Préavis « Permis de construire »		15
Préavis OFAS	0	0
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>54</b>
Autorisations délivrées par le SMA	141	162

### 7.3.1 Familles d'accueil (parents nourriciers)

En 2018, dans la partie alémanique du canton, le secteur a vu une augmentation des procédures en lien avec les organismes de placements familiaux prestataires basés hors canton et recrutant des familles d'accueil fribourgeoises alémaniques pour y placer des enfants provenant de cantons alémaniques.

Le secteur participe à la plateforme placements et constate les effets bénéfiques de cette coordination. Elle permet une meilleure visualisation des demandes en ce qui concerne les placements en famille d'accueil.

Le secteur a présenté un rapport sur le recrutement et la rémunération des familles d'accueil. Les conclusions de ce rapport sont en cours d'examen.

Le secteur participe au groupe latin d'accueil familial mandaté par la CLPPJ, afin d'établir des canevas communs et des lignes communes au niveau intercantonal étant donné qu'il s'agit d'appliquer la législation fédérale sur le placement d'enfants.

Suite à l'émission *Temps Présent* sur les familles d'accueil, plusieurs familles potentielles se sont annoncées via la permanence du secteur. Cinq d'entre elles sont évaluées ou sont en passe de l'être.

### 7.3.2 Adoption

La tendance à l'augmentation de l'âge des enfants mis en adoption internationale et des délais d'attente s'est poursuivie en 2018. Cela a eu pour effet une diminution du nombre de couples suivis par le secteur. Comme en 2017, la fermeture de plusieurs pays et la complexification des procédures administratives et juridiques des pays étrangers ont continué.

Le travail à fournir dans ce domaine n'a pas pour autant diminué du fait de l'entrée en vigueur des modifications du CC au début 2018. De nombreux documents ont dû être adaptés et ce processus devra se poursuivre en 2019. Ces changements légaux pas toujours très clairs dans leur mise en application (adoption par une personne seule, adoption ouverte, etc.) poussent à de nombreux échanges de pratique et travaux au niveau intercantonal qui se réalisent au sein de la Conférence latine des autorités centrales en matière d'adoption (CLACA) établie depuis de nombreuses années par la CLPPJ. Les intervenantes et intervenants en protection de l'enfant du groupe adoption ont participé à une journée nationale de réflexion en janvier 2018.

Ces changements dans le domaine de l'adoption ont amené à l'organisation de deux colloques en Suisse durant l'année 2018 (Bienne sur le sujet de la recherche des origines et à Zurich sur le thème : familles adoptives et familles d'accueil – la vie entre normalités et crises). Ce deuxième colloque a également réuni les partenaires travaillant dans le domaine des familles d'accueil de Suisse.

### 7.3.3 Milieux d'accueil familiaux de jour

L'augmentation du nombre des mamans de jours indépendantes s'est poursuivie en 2018.

L'année 2018 a été marquée par de nombreux signalements de mamans de jour exerçant l'activité de garde d'enfant sans être annoncées conformément à l'article 12 de l'Ordonnance fédérale sur le placement. Le secteur a développé

une procédure spécifique à ces situations qui peuvent se révéler très complexes si les mamans de jour concernées refusent de se plier aux exigences légales.

Durant l'année 2018, le secteur a intensifié ses relations avec différentes associations d'accueil familial de jour afin de les conseiller dans certaines procédures difficiles.

#### 7.3.4 Structures d'accueil familial de jour

Le SEJ, par son secteur des milieux d'accueil, a été reconnu et figure désormais dans la liste des services de l'Etat autorisés à rendre un préavis dans les procédures de permis de construire relatives aux projets de structures d'accueil familial de jour. Le secteur peut ainsi, dans son domaine de compétence, examiner la conformité d'un projet de structure d'accueil de l'enfance par rapport à l'application des bases légales existantes et aux circonstances concrètes d'un cas d'espèce. De nombreux dossiers ont été analysés durant l'année.

Au 31 décembre 2018, le canton de Fribourg compte 62 crèches et 1785 places d'accueil autorisées en crèche (+ 16 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE- janvier 2012). Les nombres de places qu'elles offrent par district sont les suivants :

Statistiques par district	Nombre de places d'accueil en crèche
Broye	38
Glâne	88
Gruyère	332
Lac	162
Sarine	949
Singine	138
Veveyse	78
<b>Total</b>	<b>1785</b>

Au 31 décembre 2018, le canton compte 97 structures d'accueil extrascolaire (+ 42 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE - juin 2012). Ces structures offrent les places suivantes selon les districts :

Total par districts	Matin	Midi	Après l'école
Broye	214	292	262
Glâne	152	238	198
Gruyère	243	548	365
Lac	173	281	245
Sarine	886	1339	1074
Singine	98	169	115
Veveyse	208	494	327
<b>Total</b>	<b>1974</b>	<b>3361</b>	<b>2586</b>

## 7.4 Activités du Centre de consultation LAVI

Le Centre LAVI du SEJ offre des consultations aux victimes d'infraction contre l'intégrité physique, psychologique et/ou sexuelle. Ces consultations se déroulent dans le cadre de l'aide immédiate et à plus long terme pour des enfants, des hommes et des personnes victimes au titre de la Loi sur la circulation routière. Le Centre LAVI a été désigné comme point de contact pour le canton de Fribourg pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981.

### 7.4.1 Activités générales du Centre LAVI

Le Centre LAVI a entre autre accompagné les victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs pour faire la demande de contribution de solidarité à la Confédération. Le délai fixé à fin mars 2018 a fortement mobilisé l'équipe en début d'année. 102 nouvelles demandes lui sont parvenues

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En tout, ce sont ainsi 412 personnes qui ont fait appel au centre en lien avec cette problématique, dont 319 ont fait une demande de contribution de solidarité à la Confédération.

La Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI) a pris différentes mesures afin de mieux coordonner l'aide aux victimes après des événements extraordinaires affectant un grand nombre de personnes (attaques terroristes, catastrophes dues à une erreur humaine (accidents aériens ou ferroviaires),...). Dans ce cadre, la cheffe de secteur a été désignée responsable cantonale pour la coordination de l'aide aux victimes. Il s'agira dans un premier temps de clarifier la coopération entre les organismes de secours et l'aide aux victimes et de donner à la police/ aux care teams une bonne information sur les prestations de l'aide aux victimes, afin qu'ils puissent fournir la meilleure information possible aux personnes concernées.

Suite à la journée LAVI sur le thème des enfants exposés à la violence au sein du couple, la réflexion sur la prise en charge des enfants concernés se poursuit, en collaboration avec le centre LAVI pour femmes et d'autres acteurs.

#### 7.4.2 Représentations et relations externes

Le Centre LAVI a contribué à l'animation du Bus d'information sur la traite des êtres humains, qui a fait étape dans le canton de Fribourg en septembre.

Il a participé à l'organisation d'une journée d'étude sur les mesures de coercition à des fins d'assistance, les 28 et 29 septembre 2018 (Travailler sur le passé - réfléchir pour demain).

Différentes présentations de la LAVI et de l'activité du Centre ont été faites à des professionnels du réseau (HFR, Institut de Seedorf, HETS-FR).

Les collaborateurs et collaboratrices représentent le secteur dans différentes instances et groupes de travail :

- > Au niveau cantonal : Coordination cantonale LAVI, CAN-Team, Commission contre la violence conjugale, Table Ronde « Traite d'êtres humains » ;
- > Au niveau national : groupe d'intérêt/CSOL-LAVI ; Corola, Région 2 ; rencontres des centres LAVI pour enfants victimes d'abus sexuel ; rencontres d'échange entre points de contact cantonaux pour les victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance (LBE).

#### 7.4.3 Statistiques du Centre de consultation LAVI

La tendance à la hausse du nombre de demandes s'est poursuivie en 2018 dans les deux secteurs. En tout, le Centre a suivi 944 situations durant l'année (+ 8 % par rapport à 2017) :

L'évolution de la consultation pour les enfants est décrite par les données suivantes :

	2017	2018
Nouvelles situations	206	223
Situations ouvertes en cours d'année	188	203
Nouveau contact/aucun nouveau délit	18	20
Situations non-LAVI	6	8
Fax de la police, sans suite	13	2
Situations reprises de l'année précédente	109	126
<b>Total des situations traitées</b>	<b>315</b>	<b>349</b>

L'évolution de la consultation pour les hommes et les victimes de la circulation routière est décrite par les données suivantes :

	2017	2018
Nouvelles situations	317	329
Situations ouvertes en cours d'année	266	290
Nouveau contact/aucun nouveau délit	51	39
Situations non-LAVI	25	13
Fax de la police, sans suite	29	36

	2017	2018
Situations reprises de l'année précédente	233	266
<b>Total des situations traitées</b>	<b>550</b>	<b>595</b>

Le centre LAVI a reçu 668 demandes durant le service de permanence (téléphones, fax de la police, mails, courriers) : 543 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier, pour 105 il s'agissait de demandes générales et de triage.

Les collaborateurs et collaboratrices du Centre LAVI sont intervenus à 20 reprises pour des présentations, des demandes de la presse ou en lien avec des travaux de recherche.

Dans les contacts directs avec les victimes, le Centre de consultation a effectué :

- > 699 entretiens ;
- > 18 accompagnements auprès de différentes instances (police, avocat, tribunal, archives etc.) ;
- > 1480 consultations téléphoniques.

## 7.5 Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse

Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Depuis 2018, il met en œuvre le plan d'action « Je participe ! » adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2017 sur la base de la stratégie du même nom. Il a dit au revoir à Lisa Wyss et souhaité la bienvenue à Catherine Moser qui reprend la fonction de déléguée alémanique à l'enfance et à la jeunesse.

### 7.5.1 Stratégie et Plan d'action cantonal « Je participe ! » et Guide de bonnes pratiques à l'intention des communes

Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) met en œuvre pour la première année, avec le soutien de Katia Horber-Papazian de l'IDHEAP, les mesures du plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021. Adopté en octobre 2017 par le Conseil d'Etat, il repose sur une stratégie transversale au long cours en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Le film « Je participe ! », réalisé par les jeunes de la Radio NRV du CO de la Veveyse, retrace avec beaucoup d'humour l'élaboration participative de la stratégie et passe en revue les neuf domaines de son contenu - <https://mailchi.mp/b5c92d8d850e/newsletter-je-participe-394239#Film>.

Le plan d'action « Je participe ! » a fait l'objet d'une présentation devant le Club des questions familiales et le Club des communes du Grand Conseil au printemps 2018.

Avec ce plan d'action en effet, l'accent est désormais mis sur le soutien aux communes, auxquelles incombe, selon la législation en vigueur, la responsabilité de développer la politique enfance-jeunesse. C'est pourquoi la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ), pour répondre aux nouvelles orientations de la politique cantonale, a retravaillé les critères d'attribution de la subvention enfance-jeunesse. Elle a également élaboré et validé en juin 2018 un guide de bonnes pratiques à l'intention des communes conçu comme une boîte à outils dans laquelle elles peuvent puiser à volonté pour élaborer leur propre politique (lien : <https://www.fr.ch/bpej/vie-quotidienne/integration-et-coordination-sociale/politique-enfance-jeunesse-le-guide-je-participe-a-lattention-des-communes-fribourgeoises-est-disponible>).

Ce guide comprend les recommandations formulées par 230 acteurs et actrices du domaine – dont une quarantaine de jeunes – lors de la 3<sup>e</sup> journée cantonale « Je participe ! » du 15 novembre 2017. Il a été présenté auprès des communes dans le cadre de six séances interactives – une par district – organisées au cours de l'automne 2018 avec le soutien de la Conférence des Préfets. La présentation du guide se fera ultérieurement dans le district de la Gruyère, qui mène un processus propre de régionalisation de sa politique enfance-jeunesse. L'ensemble des documents relatifs à la stratégie cantonale « Je participe ! » sont téléchargeables sur le site Internet de l'Etat de Fribourg : <https://www.fr.ch/sommaire/politique-cantonale-de-lenfance-et-de-la-jeunesse>.

### 7.5.2 Subvention enfance – jeunesse

La Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) prévoit l'octroi d'aides financières pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes. En 2018, sur 45 projets déposés, 32 projets ont été soutenus par la subvention enfance-jeunesse pour un montant total de 170 000 francs. Parmi ces projets, 14 sont francophones, 3 germanophones et 15 sont bilingues. La liste des projets se trouve sur le site Internet : [www.fr.ch/enfance-jeunesse](http://www.fr.ch/enfance-jeunesse).

---

La subvention a notamment permis le soutien à la 3<sup>e</sup> édition du Festival Juvenalia organisé par Frisbee, qui s'est tenu le 19 mai 2018 sur la place Georges-Python à Fribourg. Il a permis de mettre en valeur les activités mises en place par les nombreuses organisations de l'enfance et de la jeunesse du canton.

### 7.5.3 Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse

L'association FriTime, créée et lancée 2013, résulte de la collaboration entre le Service de l'enfance et la jeunesse, le Service de la santé publique (SSP) et le Service du sport. Elle propose aux communes du canton un soutien pour mettre sur pied des activités extrascolaires gratuites et accessibles à tous les enfants et les jeunes du canton de Fribourg, en leur donnant la possibilité de s'engager et/ou de participer. Elle vise également à associer étroitement le réseau associatif local dans l'organisation d'activités. Depuis cinq ans, l'association FriTime a pu soutenir 17 communes fribourgeoises dans six districts, avec la commune de Gibloux comme dernière arrivée fin 2018. Hauterive, Bulle et Ursy ont poursuivi leur programme d'activités, Hauterive en mettant en place son propre projet alors que Bulle et Ursy ont bénéficié du soutien méthodologique et financier de FriTime pour deux années supplémentaires. L'association cantonale a pris de nombreux contacts avec les communes du canton. Plusieurs communes ont montré de l'intérêt pour mettre en place un projet FriTime dans le courant de l'année 2019. Comme autre outil à disposition des communes, le guide « Petit mais Costaud », qui est téléchargeable sur la plateforme Internet [www.fritime.ch](http://www.fritime.ch), met à disposition divers documents pour l'élaboration d'un projet FriTime au plan local.

### 7.5.4 Projets menés dans le cadre de la coordination interdirectionnelle

#### 7.5.4.1 Cinécivic et Easyvote

Le BPEJ a participé une deuxième fois à l'organisation du concours « CinéCivic » 2018 dans le cadre du Groupe de travail interdirectionnel mis en place par la Chancellerie.

Un nouveau thème abordé par ce GT est la venue dans le canton de Fribourg du projet Easyvote, promu auprès des communes par la Fédération suisse des parlements de jeunes (FSPJ). Un questionnaire a été rempli par les communes afin d'évaluer leur intérêt. Les résultats sont attendus début 2019.

#### 7.5.4.2 Encouragement précoce

Un des thèmes-phare de l'année 2018 a été l'encouragement précoce. Le BPEJ a ainsi participé aux deux modules d'échanges et de formation organisés en Sarine sous le nom de « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce ! ».

Le BPEJ a mené un atelier sur le thème de l'encouragement précoce lors de la Journée « Dialogue » organisée par le Service de la santé publique pour thématiser la dimension transversale de la santé.

Le BPEJ a également mis en évidence les différentes initiatives qui existent en la matière dans le canton de Fribourg lors du séminaire régional sur l'encouragement précoce organisé par Radix et par l'OFAS à Neuchâtel le 8 mars 2018.

#### 7.5.4.3 Commission cantonale des addictions

Le BPEJ a pris part aux travaux qui ont permis le lancement du Dispositif cantonal d'indication addictions pour les mineurs.

### 7.5.5 Soutien et participation aux projets menés dans les communes

Le BPEJ a participé au cours de l'année 2018 à de nombreuses rencontres avec les communes et s'est rendu notamment aux événements suivants :

- > le Groupe de travail « Qualité de vie en Glâne » ;
- > la Plateforme Jeunesse de la commune de Villars-sur-Glâne ;
- > l'Atelier Jeunesse de la Veveyse (AJV) ;
- > le nouvel Observatoire Jeunesse organisé par le Service de la jeunesse de la Ville de Bulle ;
- > le Paysage éducatif du Schoenberg coordonné par la Ville de Fribourg ;
- > le Paysage éducatif du quartier du Jura, nouvellement créé par la Ville de Fribourg.

---

En outre, le BPEJ a pris part à une formation organisée par REPER pour informer les jeunes moniteurs et monitrices des centres d'animation de la Ville de Fribourg sur leurs possibilités de mettre en place des projets par, avec et pour les enfants et les jeunes qui fréquentent les centres et les moyens d'obtenir un soutien de l'Etat.

#### 7.5.6 Coordination nationale et romande

2018 a été une année importante sur le plan de la coopération intercantonale. La Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) a tenu sa première séance plénière à Glaris en septembre. A cette occasion Christel Berset, Déléguée francophone du canton de Fribourg, et Andrea Weik, Cheffe de l'Office des mineurs du canton de Berne, ont été élues co-présidentes de la nouvelle conférence récemment fusionnée en 2017.

La visibilité des offres enfance-jeunesse auprès du public-cible ainsi que la pérennité des politiques enfance-jeunesse dans les cantons ont été choisis par les délégué-e-s cantonaux comme thèmes de discussion lors de la Plateforme « Promotion » de la CPEJ, qui s'est réunie au mois de juin à la Maison des cantons à Berne.

Toujours dans le cadre de la collaboration fructueuse entre les cantons, le BPEJ participe à un projet national piloté par le canton de Zurich avec l'appui scientifique de la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) qui doit conduire les cantons à établir un « Prozessmanual » ; celui-ci servira de guide méthodologique pour le suivi des politiques locales et cantonales de promotion de l'enfance et de la jeunesse.

Au niveau fédéral, en tant qu'ancienne membre de la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CFEJ), la Déléguée francophone a été invitée à prendre la parole lors de la table ronde organisée pour célébrer ses 40 ans d'existence. Elle a également participé à un atelier organisé à Lausanne par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour évaluer la mise en œuvre de la loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. Finalement, le BPEJ était représenté lors de la première Conférence nationale sur les échanges et la mobilité organisée le 16 mai 2018 par Movetia à Musée Paul Klee à Berne.

Sur le plan romand, les échanges au sein de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ) ont permis d'approfondir le thème de la participation des filles dans les activités de jeunesse ainsi que la visibilité des offres enfance-jeunesse, avec la présentation des sites Internet et des applications mises en place par les cantons du Valais, du Jura, de Genève et de Vaud.

Pour la première année, les délégué-e-s des cantons romands se sont réunis à Neuchâtel pour assurer la coordination des politiques cantonales de promotion des enfants et des jeunes et pour organiser la représentation des cantons romands au sein du comité national de la CPEJ.

## 8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

---

Responsable : Geneviève Beaud Spang

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Activités courantes

Depuis sa création en 1994, et pour répondre au mandat qui lui a été confié par l'Etat, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) accomplit des tâches diverses dans le but de veiller à l'application du principe de l'égalité entre hommes et femmes ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait. Le BEF mène une politique dans l'intérêt de la famille et assure la coordination de la lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille.

Le BEF œuvre pour l'égalité notamment dans les domaines du monde du travail, de la formation, de la politique et de la société.

---

Le BEF a géré l'élaboration du concept interdisciplinaire de lutte contre la violence au sein du couple. Ce dernier ayant été validé par le Conseil d'Etat, le BEF en assure maintenant la mise en œuvre. Il coordonne aussi la prise en charge des victimes de mariages forcés.

Pour faire évoluer les mentalités face à l'égalité et à la violence au sein du couple, le BEF recourt à une multitude de formes de sensibilisation et d'interventions afin de toucher les publics-cibles spécifiques.

Le BEF gère les secrétariats de plusieurs commissions : la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille, la Commission cantonale en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail et la Commission contre la violence au sein du couple, dont il assure également la présidence. En 2018, la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille a siégé quatre fois, la Commission contre la violence au sein du couple cinq fois. La Commission cantonale en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail ne s'est pas réunie en 2018.

Le BEF coordonne chaque année la Journée nationale de « Futur en tous genres » pour le canton de Fribourg.

Le BEF rédige des réponses et des prises de position lors de consultations internes à l'administration ou relative à des projets de lois sur le plan cantonal et fédéral. En 2018, 22 prises de position ont été rédigées.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. En 2018, le comité a siégé deux fois et l'assemblée générale a été réunie une fois.

## 8.1.2 Evénements particuliers

### 8.1.2.1 Egalité au sein de l'administration cantonale

Le BEF gère la mise en œuvre des mesures du Plan pour l'Egalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC), adopté par le Conseil d'Etat en mai 2012. Ce projet vise cinq objectifs stratégiques, composés de 25 mesures, dont le plan d'action a été validé en mai 2016. Ces mesures ont un caractère de sensibilisation, d'information, de formation, de conseil et d'échange.

Dans le but d'optimiser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, l'offre de la Croix-Rouge fribourgeoise « Chaperon Rouge », un service de garde d'urgence des enfants malades, a été organisée pour les parents qui travaillent au sein de l'Administration cantonale. La mise à disposition de cette prestation pour l'Etat en tant qu'employeur a été préparée en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation (SPO). Cette mesure du PEAC est maintenant gérée par le SPO et destinée à l'ensemble du personnel de l'Etat.

Plusieurs mesures du PEAC prévoient la mise en place de formations destinées aux chef-fe-s de service afin de les sensibiliser aux questions d'égalité hommes-femmes. En 2018, huit sessions de formation « Egalité femmes-hommes dans les pratiques managériales : défis, enjeux et bonnes pratiques » ont été dispensées dans toutes les Directions de l'Etat entre fin octobre et mi-décembre 2018.

L'objectif stratégique n° 2 du PEAC prévoit à la mesure 2.2 du Plan d'action que chaque Direction détermine des objectifs statistiques afin d'améliorer progressivement l'égalité de la représentation des femmes et des hommes dans les postes de cadres moyens et supérieurs. Dans cette optique, le BEF, accompagné des membres respectifs du Groupe de travail PEAC dans les Directions, a organisé une rencontre avec chaque Direction ainsi qu'avec la Chancellerie. Suite à ces séances, qui se sont déroulées entre novembre 2017 et mars 2018, chaque Direction a pris l'engagement de définir ses propres valeurs cibles/objectifs pour la législature en cours et les mesures à prendre pour les atteindre.

### 8.1.2.2 Egalité dans la vie professionnelle et l'application de la Loi sur l'égalité

Sur mandat du BEF et de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES), Patricia Dietschy-Martenet, chargée de cours aux Universités de Fribourg et de Lausanne, a rédigé un avis de droit sur « la Loi sur l'égalité entre hommes et femmes et procédure civile ». Cette analyse juridique a fait l'objet d'une publication, en 2018, dans la Revue fribourgeoise de jurisprudence.

Le BEF a participé à la réédition de la brochure « Prévoyance professionnelle en cas de divorce, guide à l'intention des couples mariés et partenaires enregistré-e-s ». Cette actualisation a été effectuée par la Faculté de droit de



---

l'Université de Fribourg, sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes (BFEG) et de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE). Cette brochure, qui existe en français et en allemand, a été envoyée aux milieux intéressés en 2018 et a fait l'objet d'une campagne de communication.

La Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille a souhaité analyser plus précisément la thématique du harcèlement sexuel et sa présentation dans les médias. Elle a ainsi organisé une table ronde le 23 mai 2018 à l'Université de Péroles à Fribourg réunissant des spécialistes, qui a donné lieu à un débat riche et ouvert en présence d'un public nombreux. A sa suite, la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille a envoyé une lettre de recommandations au Conseil de la magistrature afin d'améliorer la formation continue des juges, des membres d'autorités de conciliation et du barreau quant à l'application de la Loi sur l'égalité (LEg), notamment en matière de harcèlement sexuel.

Le BEF est intervenu dans le cadre de huit sessions de formation en lien avec l'application de l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) et destinées aux chef-fe-s de service. Il a présenté les spécificités liées à la LEg dans la prise en charge des cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

En 2018, le BEF a traité deux cas de discrimination salariale, une dizaine de cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, ainsi qu'une dizaine de cas « LEg », pour la plupart des licenciements, dans le secteur privé, après la grossesse ou liés à la maternité. Un cas a été transmis à la CCMES.

#### 8.1.2.3 Egalité dans l'éducation et la formation

Le BEF a mis en œuvre la 18<sup>e</sup> édition de la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons » sur le plan cantonal. Toutes les filles et tous les garçons de 7<sup>H</sup> ont été invités à explorer de nouveaux horizons professionnels et des métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Des milliers d'enfants participent à cette journée. Dans la partie francophone du canton, 864 filles et 885 garçons se sont inscrits par le biais de la plateforme Internet, d'autres participent à cette journée sans toutefois s'inscrire. Du côté alémanique du canton, 219 filles et 230 garçons se sont aussi inscrits et ont saisi l'occasion d'aller découvrir d'autres métiers. Un deuxième module s'est adressé aux élèves de 10<sup>H</sup>, dans le cadre duquel les filles ont pu se familiariser, en prenant part à des ateliers spécifiques, avec les domaines de la terre et de la nature (IAG, Grangeneuve), de la construction (FFE, Halle des maçons), et de l'ingénierie et de la technique (HEIA-FR, EMF, Liip SA). Les garçons ont pour leur part découvert des métiers socio-éducatifs ou de la santé auprès de la Haute Ecole pédagogique, de l'Ecole professionnelle santé social ESSG, de la Haute école de santé, de plusieurs crèches et de homes pour personnes âgées. 23 ateliers francophones, dont 13 destinés aux filles et 10 aux garçons, ainsi que neuf ateliers germanophones, dont cinq pour les filles et quatre pour les garçons, ont été mis en place et ont totalisé 267 places disponibles, qui ont, pour la plupart, trouvé preneurs/preneuses. Ces ateliers sont menés chaque année en partenariat avec des organisations faïtières, la DICS, et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle.

Suite à la projection de « L'Ordre Divin » de Petra Volpe organisée dans le cadre du réseau « A voix égales » en 2017, plusieurs enseignant-e-s ont été interpellés par ce film racontant le combat de longue haleine des femmes suisses pour obtenir le droit de vote en 1971 et ont sollicité le BEF pour l'animation de débats-discussions à la fin de projections organisées dans les écoles. En 2018, une nouvelle projection-débat a eu lieu à Bulle.

#### 8.1.2.4 Egalité, société, famille et politique

La journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2018 a été célébrée en collaboration avec le service égalité des chances de la HES-SO/Fribourg. Un extrait du film Zootopia a été projeté à la HES-SO. « *Un lapin peut-il devenir officier de police ?* », « *Une femme est-elle à sa place dans l'informatique ?* », « *Un homme sage-femme, c'est possible ?* », autant de questions que pose le film. Après la projection, le sujet « Les carrières féminines » était au centre du débat animé par les collaboratrices du BEF.

Le 14 juin 2018, le réseau « A voix égales » a été invité à une conférence sur le thème « Egalité hommes-femmes et espace urbain », donnée par Yves Raibaud, géographe et spécialiste de la géographie du genre, maître de conférences HDR à l'Université Bordeaux Montaigne. D'autres milieux de professionnel-le-s, comme les architectes membres de la section fribourgeoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes, ont été conviés à l'événement. Le conseiller d'Etat et directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Jean-François Steiert et l'architecte de

---

Ville et cheffe du Service de l'urbanisme Nicole Surchat Vial sont venus débattre du sujet et donner à celui-ci un ancrage à la ville de Fribourg et à notre canton. Cet événement a été coordonné avec la célébration des 20 ans d'Espacefemmes.

*Fribourg pour tous* et le BEF proposent des services complémentaires. *Fribourg pour tous* offre un soutien dans les démarches administratives, et en fonction des besoins des personnes, une aide personnalisée avec une orientation vers les services spécialisés. En 2018, 2 rencontres de coordination et de réflexion thématique ont été menées entre le BEF et l'équipe de *Fribourg pour tous*.

Le BEF, représenté par sa responsable, est membre du comité de l'association Pro Familia Fribourg. Il œuvre ainsi à la promotion d'une politique familiale globale et cohérente dans le canton. Dans le cadre de l'un de ses objectifs – l'information aux familles – l'association Pro Familia utilise le site [www.familles-fribourg.ch](http://www.familles-fribourg.ch) (dit aussi « Classeur des familles ») mis en ligne par le BEF. Il s'agit d'un riche répertoire de renseignements dédié aux familles dans plusieurs domaines de la vie quotidienne.

La suite de la première édition de « Femmes et politique », sortie en 2010, analyse de manière approfondie les élections communales, cantonales et nationales 2015–2016 ainsi que l'élection complémentaire au Conseil d'Etat suite à la démission de Marie Garnier en 2018. La brochure sera diffusée en début d'année 2019 et le BEF la présentera, sur invitation, aux partis politiques qui le souhaitent.

#### 8.1.2.5 La lutte contre la violence au sein du couple

A l'occasion de la sortie du film « Jusqu'à la garde » de Xavier Legrand, le BEF a invité les milieux professionnels concernés et les intéressé-e-s à la projection du film en avant-première à Fribourg, le 19 février 2018. Ce film illustre très bien les dangers liés à la mise en application systématique du droit de visite alors qu'il y a de la violence au sein du couple. Il rend ainsi attentif aux conditions dans lesquels l'avenir des enfants peut se jouer. 150 personnes ont participé à l'événement.

En juin 2018, le Conseil d'Etat a adopté le Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille. Les 33 mesures prévues concernent soit les personnes impliquées directement, soit les acteurs et actrices du réseau. Ce Concept a été élaboré par le BEF et la Commission de lutte contre la violence au sein du couple (CVC) composée de représentant-e-s des institutions et services actifs dans le domaine. En adoptant ce Concept, le Conseil d'Etat a décidé de donner un signal fort : la violence au sein du couple n'est plus une affaire privée, elle concerne l'ensemble de la société et les dégâts qu'elle continue de causer dans les couples et les familles sont importants tant pour les victimes que pour les enfants qui y sont confrontés. L'engagement actif contre ce phénomène vise aussi à éviter qu'il ne se reproduise d'une génération à l'autre. A cet égard, le travail auprès des enfants et des jeunes est particulièrement important. Le Concept cantonal de lutte contre la violence a été lancé officiellement le 3 septembre 2018. L'immense écho médiatique qui s'en est suivi et la participation de nombreux professionnel-le-s à l'événement démontrent combien il est important d'agir.

En septembre 2018, le DOTIP – lutte contre la violence au sein du couple – protocole d'intervention à l'usage des professionnel-le-s du canton de Fribourg – a été réédité ; son contenu a été complété avec les thématiques spécifiques actuelles : les enfants victimes, la migration et le droit de séjour et finalement le stalking (harcèlement obsessionnel)

Le 30 novembre 2018, le BEF a collaboré à l'organisation du « Petit déjeuner de la promotion de la santé » sur le thème de la violence au sein du couple, un événement du Service de la santé publique (SSP), dans le cadre duquel EX-expression et Solidarité Femmes sont aussi intervenus, représentés par leurs directeurs-trices respectifs.

Le 14 décembre 2018, le BEF est intervenu au symposium sur la violence au sein du couple organisé par le HFR, qui s'inscrit dans un cycle de formations sur la violence planifiées au HFR.

En lien avec la protection des enfants exposés à la violence conjugale, l'un des axes prioritaires du Concept, Fribourg participe, en partenariat avec le canton de Berne, à la création d'ateliers de contes pour les enfants. Le projet a été élaboré et supervisé par le Prof. Allan Guggenbühl, directeur de l'Institut pour la gestion des conflits à Zurich. A Fribourg, l'adaptation française a été mise en place conjointement par l'Office familial et son service As'trame et le BEF, en collaboration avec les membres du réseau. Ces ateliers vont permettre aux enfants d'identifier leurs ressentis,

de partager leurs émotions et de disposer de ressources pour les aider à grandir, malgré les situations difficiles qu'ils/elles traversent ou qu'ils/elles ont vécues. Ces séances auront lieu entre la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019.

Depuis 2018, le BEF est membre du groupe de travail de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur les violences et les maltraitements sur les personnes âgées. Le groupe s'est réuni une fois cette année.

En 2018, le RFSM a thématiqué la problématique de la « Violence et de la maltraitance à travers les âges » par des conférences, des « lunch meeting » et des tables rondes proposés tout au long du 2<sup>e</sup> semestre 2018 et où la CVC et le BEF ont été invités à intervenir, notamment pour la séance d'ouverture le 28 août et la table ronde de clôture le 11 décembre 2018.

## 8.2 Conférences suisses et latines et instances nationales

Le BEF collabore étroitement aux travaux du Bureau fédéral de l'égalité (BFEg).

Le BEF est membre de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et d'egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité). Il est actif dans le groupe des questions juridiques rattaché à la CSDE.

Le BEF est membre du Comité de la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVVD) depuis 2015. Il a co-présidé cette Conférence de 2016 à 2018. Il participe aux travaux de la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD) dont il a assuré la présidence de 2016 à 2017. Ces instances œuvrent à l'échelle intercantonale ou nationale pour promouvoir l'égalité de droit et de fait entre femmes et hommes et respectivement la lutte contre la violence domestique par des prises de position, des actions, des projets et un travail de coordination et de relations publiques. Dans ce cadre, le BEF a participé à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) dans les cantons.

Le BEF est membre du comité de pilotage national de *Futur en tous genres*.

## 9 Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2018	Comptes 2017	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction de la santé et des affaires sociales</b>		<b>161.44</b>	<b>157.51</b>	<b>3.93</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		144.03	140.06	3.97
3600/SASS	Secrétariat général	7.43	6.97	0.46
3605/SANT	Service de la santé publique	16.74	16.42	0.32
3606/DENT	Service dentaire scolaire	21.37	20.57	0.80
3608/SMED	Service du médecin cantonal	15.38	15.28	0.10
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	13.21	12.46	0.75
3650/AISO	Service de l'action sociale	17.54	17.23	0.31
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	52.36	51.13	1.23
SECTEUR HOSPITALIER		17.41	17.45	-0.04
3619/EMSC	RFSM EMS «Les Camélias»	17.41	17.45	-0.04